

# LA PRESSE

**MONTRÉAL EN LUMIÈRE REÇOIT GEORGES BLANC**  
ACTUEL MAGAZINE



## SPORTS

**ÉRIC GAGNÉ PERD EN ARBITRAGE**  
PAGE 7



SPORTS PAGES 2 À 5



**Le juge Gomery aura le pouvoir de punir les fautifs**

# MANDAT ILLIMITÉ

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – La commission d'enquête mise sur pied par le gouvernement Martin pour faire la lumière sur le scandale des commandites pourra recommander des sanctions qui devraient être imposées aux anciens fonctionnaires, aux anciens employés des sociétés d'État et aux anciens ministres qui auraient trempé dans cette affaire.

Le président de cette commission d'enquête, le juge John H. Gomery de la Cour supérieure du Québec, pourra aussi déposer un rapport intermédiaire dès qu'il le jugera à propos, mais il est peu probable qu'il ait le temps de le faire avant les prochaines élections, attendues le 10 mai.

Tout indique que la grande majorité des travaux de cette commission, qui commenceront officielle-

ment d'ici un mois ou deux, se dérouleront à Montréal, compte tenu que les principaux acteurs du scandale se trouvent dans la région montréalaise. Mais le juge Gomery pourra tenir aussi des audiences publiques à Ottawa ou dans toute autre ville du pays s'il le juge nécessaire.

Après plusieurs jours d'attente, le gouvernement Martin a finalement précisé hier le mandat qu'il confie

au juge Gomery pour expliquer les tenants et aboutissants de ce scandale qui éclabousse les libéraux fédéraux depuis deux ans, tout en proposant des moyens pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

« Le mandat de la commission d'enquête est très exhaustif. Il n'y a pas de limite », a dit M. Martin.

► Voir MANDAT en A2

## De « faux » policiers patrouillent à Kanesatake

DENIS LESSARD ET YVES BOISVERT

QUÉBEC – La trentaine de policiers autochtones désignés il y a un mois par Québec pour faire régner la paix sur le territoire de Kanesatake, près d'Oka, et mener l'enquête sur l'incendie de la maison de James Gabriel n'ont aucune légitimité.

Après avoir été désignés par le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, les 35 policiers autochtones sous la responsabilité de John K. Diabo ont tout simplement refusé de prêter serment pour cette opération.

Or, en vertu des ententes conclues entre Québec et les autochtones, ces *peacekeepers* sont reconnus comme agents de la paix uniquement sur leur territoire habituel, Kahnawake, une réserve située au sud-ouest de Montréal.

Techniquement, les policiers autochtones qui patrouillent depuis un mois à Kanesatake n'ont donc aucun pouvoir et la preuve qu'ils peuvent amasser sur l'incendie criminel de la résidence de James Gabriel n'a aucune valeur, tant qu'ils n'accepteront pas de prêter serment pour exercer leurs fonctions sur le territoire de Kanesatake ont confirmé hier à *La Presse* plusieurs sources gouvernementales et policières.

« Vous pouvez être assuré que ça discute ferme ce soir chez les sous-ministres à la Sécurité publique et à la Justice », a souligné hier une source policière.

Car dans les faits, Québec vient de se rendre compte qu'il n'y a plus de police « légitime » depuis un mois dans ce territoire où la paix sociale ne tient qu'à un fil.

► Voir POLICIERS en A6



PHOTO REUTERS

La vérificatrice générale, Sheila Fraser, a refusé hier de divulguer la liste des personnes ayant autorisé les transactions dénoncées dans son rapport. Elle a expliqué au Comité des comptes publics qu'elle ne pouvait ainsi briser le sceau de confidentialité qui entoure ses enquêtes.

## Une firme donatrice enquête au PLC et aux Postes

FRANÇOIS CARDINAL

Le lieutenant politique de Paul Martin au Québec, Jean Lapierre, a ouvert une enquête pour déterminer combien d'argent a été versé à l'aile québécoise du Parti libéral du Canada par les agences de communication impliquées dans le scandale des commandites.

Or la firme choisie pour scruter

une à une toutes les entrées et les sorties de fonds au PLC-Q depuis 1997, date de la mise en place du programme de commandites, est Deloitte & Touche, un des plus généreux donateurs du Parti libéral fédéral, a appris *La Presse* hier.

Le président de son aile québécoise, Pablo Rodriguez, a soutenu hier que la firme avait été sélectionnée parce qu'elle assure déjà la vérifica-

tion externe de l'organisation. Il a ajouté qu'il n'était même pas au courant des contributions faites au parti par Deloitte & Touche.

Selon M. Rodriguez, M. Lapierre et lui ont accordé un « mandat extrêmement vaste » à Samson Bélair/Deloitte & Touche. « Nous pourrions ainsi avoir une idée de combien ont versé les agences citées dans le rapport de la vérifica-

trice, a expliqué M. Rodriguez. Nous faisons cela par souci de transparence et parce que certains tentent de lier ces compagnies au parti. »

L'objectif est de dissocier l'aile québécoise du parti et les agences citées dans le plus récent rapport de la vérificatrice générale.

► Voir FIRME en A4

## Le jury délibère au procès des Hells

ANDRÉ CÉDILOT

Après avoir siégé pendant 118 jours depuis un an, et entendu 346 témoignages, les jurés du superprocès pour gangstérisme des Hells Angels Nomads et des Rockers de Montréal ont entrepris leurs délibérations à 12 h 13, hier.

Entamé en août 2003 après l'échec des premières procédures devant le juge Jean-Guy Boilard, ce procès se distingue par sa longueur et sa complexité, mais surtout parce que c'est la première fois au Canada qu'un jury est appelé à appliquer la loi antigang,

adoptée en 1997. Jusqu'ici, les rares décisions connues ont toutes été rendues par un juge seul.

Les huit hommes et quatre femmes qui composent le jury ont à décider si les neuf accusés sont coupables des accusations de complot de meurtre, trafic de drogue et gangstérisme portées contre eux. En tout, a mentionné le juge Pierre Béliveau, ils devront rendre 27 verdicts.

Ce procès-fleuve résulte de la spectaculaire opération Printemps 2001 qui a mis fin à sept années de guérilla dans les rues de Montréal et de Québec entre les Hells

Angels et les Rock Machine / Bandidos. Depuis leur entrée en scène le 4 février 2003, les jurés ont vu défiler pas moins de 146 témoins qui ont déposé 1383 pièces à conviction. Plusieurs d'entre eux ayant été appelé à la barre plus d'une fois, on en arrive à 346 témoignages!

Cette fructueuse enquête a été menée grâce à la collaboration des motards Dany Kane, aujourd'hui décédé, et Stéphane Sirois, chargés d'infiltrer les clans guerriers des Hells Angels.

► Voir JURY en A6

## AUJOURD'HUI

**Air Canada avance**  
Air Canada et ses syndicats ont conclu une entente hier sur le renflouement des régimes de retraite, qui a pour résultat d'effacer un déficit prévu de 1,3 milliard.  
**LA PRESSE AFFAIRES PAGE 1**

**Pour sortir de la crise**  
Une délégation internationale, dont fait partie le Canada, se rendra demain à Port-au-Prince pour obtenir des réformes du président Jean-Bertrand Aristide, confronté à une rébellion armée.  
**PAGE A12**

**Du plaisir!**  
Du plaisir... et tout pour réussir, conclut notre critique à la suite de la première de la comédie musicale *Don Juan*.  
**ARTS PAGE 1**

## SOMMAIRE

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| Bandes dessinées   | ARTS 10                   |
| Bridge             | AFFAIRES 12, 13           |
| Décès              | AFFAIRES 12, 13           |
| Feuilleton         | ARTS 10                   |
| Forum              | A 14, 15                  |
| Horaire télévision | ARTS 8                    |
| Horoscope          | AFFAIRES 10               |
| Loteries           | A 8                       |
| Mots croisés       | ARTS 10 et SPORTS 12      |
| Mot mystère        | ARTS 10                   |
| Observateur        | AFFAIRES 10               |
| Petites annonces   | AFFAIRES 10 et AFFAIRES 2 |

## Météo

Neige, maximum -2, minimum -3, plus de détails en page SPORTS 16



.com profiter de nos bas tarifs

Air Canada est maintenant le chef de file des bas tarifs aller simple pour pratiquement toutes les grandes villes canadiennes et américaines. Choisissez parmi notre gamme de six options de tarifs, de nos très populaires bas tarifs Tango aller simple jusqu'à nos tarifs classe Affaires. Seulement sur [aircanada.com](http://aircanada.com)

Réservez sur [aircanada.com](http://aircanada.com) et obtenez un mille Aéroplan™ supplémentaire pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis. Ou téléphonez à votre agent de voyages.

[aircanada.com](http://aircanada.com)

.com c'est pas cher



## LE SCANDALE DES COMMANDITES

## De l'affaire Coates aux armes à feu

ANDRÉ DUCHESNE

L'actuel scandale des commandites fédérales n'est que le plus récent d'une longue série d'événements à avoir secoué le Parlement canadien depuis 20 ans.

Des conservateurs aux libéraux, les cas de scandales, de démissions et d'enquêtes auront teinté le paysage politique canadien au cours de cette période. Et dans bien des cas, ils auront entraîné une importante dépense de fonds publics. Voici une liste, non exhaustive, d'événements qui auront fait les manchettes.

> **Février 1985** : Le premier scandale à secouer le gouvernement de Brian Mulroney survient lorsque le ministre de la Défense, Robert Coates, en tournée en Allemagne, a la mauvaise idée de s'arrêter dans un bar de danseuses. Le quotidien *Ottawa Citizen* rapporte l'affaire en ajoutant que ce geste pouvait présenter des risques pour la sécurité nationale. Coates démissionne et poursuit le journal. Les deux parties régleront l'affaire à l'amiable trois ans plus tard. En août 1991, M. Coates fut nommé au tribunal du Commerce.

> **Septembre 1985** : L'autorisation donnée par le ministre des Pêches, John Fraser, de la vente de millions de boîtes de thon avarié Star-Kist suscite toute une controverse. Une fois cette affaire ébruitée dans les médias, les choses se bousculent en quelques jours et M. Fraser doit démissionner.

> **Automne 1985** : Le ministre André Bissonnette, responsable des PME, tente d'attirer la compagnie aérospatiale Oerlikon dans sa circonscription. L'entreprise finira par s'installer sur des terrains payés 0,40 \$ le pied carré que lui vend l'homme d'affaires Normand Ouellette. Or ce dernier, ami et organisateur du ministre, avait acheté les terrains à 0,27 \$ le pied carré quelques mois plus tôt. La GRC enquête. Ouellette est reconnu coupable de fraude. André Bissonnette est acquitté, mais sa carrière politique s'arrête avec son éviction du cabinet.

Durant la même période, le député conservateur Michel Gravel est accusé de trafic d'influence et de corruption. Il sera reconnu coupable en février 1989.

> **Mai 1986** : C'est au tour du ministre de l'Expansion économique régionale, Sinclair Stevens, d'abandonner ses fonctions au Cabinet à la suite d'allégations de conflit d'intérêts. Une commission d'enquête est instituée et en conclut que M. Stevens a enfreint les règles à 14 reprises. Coût de la commission : 3 millions pour 84 jours d'audiences. Les frais juridiques de l'ancien ministre sont payés par le fédéral.

D'autres politiciens conservateurs auront été mêlés à des histoires de fraudes, trafic d'influence et de conflits d'intérêts durant cette période, dont le député de Chambly Richard Grisé et l'ancien sénateur Michel Cogger.

> **Novembre 1989** : Radio-Canada dévoile que le bar érotique Lido, de



Le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, qui a dû répondre à plusieurs questions mercredi en chambre, doit maintenant se pencher sur le sort de plusieurs des présidents de sociétés d'État mentionnés dans le rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser en lien avec le scandale des commandites.

Hull, a bénéficié de deux prêts totalisant 1,3 million octroyés par la Banque fédérale de développement en 1985 et 1989. Après cette affaire, la banque, devenue la Banque de développement du Canada (BDC) n'a plus prêté à ce genre d'établissements et le Lido a fermé ses portes quelques années plus tard.

Amorcé durant les années 80, le scandale du sang contaminé n'est, de son côté, toujours pas terminé puisque des accusations portées par la GRC en novembre 2002 sont toujours devant la cour. Lorsque l'affaire éclate, on évalue jusqu'à 12 000 le nombre de personnes infectées par les virus du sida ou de l'hépatite C. Le gouvernement instaure une commission d'enquête (Krever) en 1993. Un fonds de 1,1 milliard est créé en mars 1998 au profit de 2300 Canadiens infectés par transfusions entre 1986 et 1990.

> **Mars 1993** : Quelques mois après leur arrivée en Somalie où ils font partie Casques bleus de l'ONU, les soldats d'un contingent de l'armée canadienne se retrouvent au milieu d'un scandale à la suite de la mort d'un Somalien qui avait tenté de s'introduire dans leur camp. L'affaire, qui n'en finira pas de rebondir, se terminera avec la gestion de l'enquête Létourneau, au terme de laquelle l'état-major de l'armée sera sévèrement blâmé. À la Défense, plusieurs têtes roulent.

> **Septembre 1995** : Le gouvernement Chrétien s'avance dans une affaire d'enquête à propos de pots-de-vin qui auraient été versés lors

de l'achat d'avions Airbus. L'affaire dégénère lorsqu'on apprend que l'ancien premier ministre Brian Mulroney est visé. Ce dernier engage une poursuite de 50 millions qui se règle à l'amiable. Il reçoit 2 millions du gouvernement fédéral pour rembourser ses frais d'avocats. L'automne dernier, on apprend que la GRC avait à elle seule dépensé 2,7 millions dans son enquête relativement à cette affaire.

> **Novembre 1997** : Au sommet Asie-Pacifique de Vancouver, des manifestants sont aspergés de gaz poivre. Le Peppergate met en cause des membres du cabinet de Jean Chrétien, dont Jean Carle, soupçonnés d'avoir intimé à la GRC l'ordre de disperser les opposants aux dirigeants chinois et indonésiens. Dans un rapport fait pour la Commission des plaintes du public à l'endroit de la GRC, le juge Ted Hughes note une ingérence inappropriée du bureau du premier ministre dans l'opération de la GRC.

> **Janvier 1999** : Le quotidien *National Post* dévoile que l'homme d'affaire Yvon Duhaime a reçu deux prêts d'agences fédérales après avoir acheté un hôtel, l'Auberge Grand-Mère, de ses trois propriétaires dont Jean Chrétien, en 1993. C'est le début du Shawinigate qui conduira au congédiement puis au procès de l'ancien président de la Banque de développement du Canada, François Beaudoin. Dans un récent jugement, la cour donnera raison à ce dernier forçant la BDC à lui rembourser sa

mark par le premier ministre Jean Chrétien en janvier 2002, après que des allégations de favoritisme et de conflit d'intérêts eurent été formulées contre lui.

Le premier ministre Martin, qui a mis la hache dans le programme des commandites 24 heures après avoir pris le pouvoir, a démis M. Gagliano de ses fonctions d'ambassadeur la semaine dernière.

Hier, M. Owen a aussi indiqué que le juge Gomery devra recommander si la loi sur l'accès à l'information doit s'appliquer aussi aux sociétés d'État, telles que VIA Rail, Postes Canada et la Banque de développement du Canada, qui ont été impliquées dans le scandale des commandites.

La commission aura également comme tâche de déterminer la responsabilité des ministres et des fonctionnaires toujours à l'emploi du gouvernement, comme le recommandait la vérificatrice générale dans son rapport.

En faisant ses recommandations, le juge devra toutefois éviter de mettre en péril les nombreuses enquêtes que mènent actuellement les limiers de la GRC relativement au scandale des commandites. Ainsi, il ne pourra tirer aucune conclusion quant à la responsabilité civile ou criminelle des personnes, organisations ou agences de communications à l'issue de son enquête.

« Il est très important que toute cette démarche ne nuise pas aux enquêtes policières dans l'éventualité où des accusations seraient portées », a déclaré le ministre.



Dans un rapport fait pour la Commission des plaintes du public à l'endroit de la GRC, le juge Ted Hughes a noté une ingérence inappropriée du bureau du premier ministre dans l'opération menée en novembre 1997 durant le sommet Asie-Pacifique de Vancouver, au cours de laquelle des manifestants ont été aspergés de gaz poivre.

pleine pension.

> **Février 2000** : Une vérification interne au ministère du Développement des ressources humaines indique la distribution d'environ un milliard de dollars à des projets de création d'emplois sans respect des règles ni suivi. Plusieurs de ces projets sont réalisés dans les circonscriptions d'influents députés et ministres libéraux. En octobre 2000, le rapport du vérificateur général Denis Desautels confirme l'ampleur du cafoillage.

> **Décembre 2002** : Dans son rapport annuel, la vérificatrice générale Sheila Fraser annonce que le Programme canadien d'enregistrement des armes à feu coûtera au moins un milliard de dollars aux Canadiens. À l'origine, on prétendait qu'il coûterait seulement 2 millions une fois l'achat de permis réalisé par les propriétaires d'armes. Aujourd'hui, seulement deux provinces adhèrent au programme dont les coûts augmentent et que les libéraux tentent toujours de sauver.

## Mandat illimité

## MANDAT

suite de la page A1

« Cela va vraiment nous permettre d'aller au fond de cette histoire », a ajouté le premier ministre à l'issue d'une réunion de son cabinet.

Le mandat est en effet très vaste. Il devra trouver des réponses à une série de questions soulevées dans le rapport dévastateur de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, déposé la semaine dernière aux Communes. Ainsi, il devra expliquer :

> comment le programme des commandites a été créé par le gouvernement ;

> de quelle manière les agences de communication et de publicité ont été sélectionnées ;

> la façon dont le programme de commandites et les activités publicitaires ont été gérés par les fonctionnaires et les ministres responsables ;

> la réception et l'usage, par toute personne ou organisation, de fonds ou de commissions octroyées dans le cadre du programme de commandites ;

> toute autre question directement liée au programme de commandites et aux activités publicitaires que le commissaire juge utile à l'accomplissement de son mandat.

Dans son rapport, M<sup>me</sup> Fraser a révélé que le programme des commandites, mis sur pied par le gouverne-

ment Chrétien afin d'augmenter la visibilité du gouvernement fédéral au Québec dans la foulée de la mince victoire du NON au référendum de 1995, a servi à détourner quelque 100 millions de dollars de fonds publics au profit d'agences de communication de Montréal proches des libéraux fédéraux.

En entrevue à *La Presse* hier, le ministre des Travaux publics, Stephen Owen, a expliqué que le gouvernement veut que le juge recommande une liste de sanctions qui pourraient être imposées aux anciens fonctionnaires, aux anciens employés de l'État et aux anciens ministres afin qu'ils puissent rendre compte des décisions et des gestes faits dans le passé. À l'heure actuelle, la loi sur la gestion des finances publiques comporte des sanctions, mais elle ne s'applique qu'aux personnes qui sont toujours employées par le gouvernement.

Ainsi, un ancien ministre ou un ancien fonctionnaire qui a trempé dans ce scandale pourrait voir une partie de sa pension saisie par le gouvernement, a-t-il dit à titre d'exemple. Cette sanction pourrait s'ajouter à toute accusation criminelle qui pourrait être déposée par la Gendarmerie royale.

Alfonso Gagliano était ministre des Travaux publics lorsque le programme a été mis sur pied. Il a été nommé ambassadeur du Canada au Dane-

## LA COMMISSION GOMERY

## OBJECTIF

Faire la lumière sur le scandale des commandites.

## MANDAT

Déterminer comment le programme de commandites a été mis sur pied, comment les agences de communication ont été sélectionnées et pourquoi elles ont touché d'importantes commissions sans effectuer de travail.

## SANCTIONS

Le juge pourra recommander des sanctions pour les anciens employés du gouvernement.

## OÙ

Les travaux de la commission se dérouleront surtout à Montréal.

## ÉCHÉANCIER

Produire un rapport final d'ici 12 mois, mais le juge peut déposer un rapport intérimaire d'ici là.

## BUDGET

À déterminer.

# LE SCANDALE DES COMMANDITES

## « Nous allons percer le mur du secret du Cabinet »

John Williams scrutera à la loupe tous les documents du Conseil des ministres

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le témoignage de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, devant le Comité des comptes publics des Communes qui enquête sur le scandale des commandites a laissé plusieurs députés bouche bée, hier, lorsqu'ils ont appris que la plupart des commandites avaient été octroyées verbalement.

« Je suis déçu que beaucoup de ces transactions aient été faites verbalement ou sur le dos d'un paquet de cigarettes », a commenté le président du Comité, le conservateur John Williams.

Il a donc fallu que le Comité vote quelques motions susceptibles de pallier ce manque d'informations, notamment une pour faire comparaître dès la semaine prochaine tous ceux qui ont été ministres des Travaux publics de 1997 à 2001 et une autre exigeant le dépôt par le gouvernement de tous les documents du Conseil des ministres relatifs au programme de commandites.

« On ne fait que commencer, a commenté John Williams. Ce sera long. Ne pensez pas qu'on comprendra tout en une journée. Nous allons percer le mur du secret du Cabinet, ce qui n'a jamais été fait auparavant. Nous allons avoir les documents. Nous saurons ce qui s'est passé. »

Par ailleurs, la vérificatrice générale a déçu plusieurs membres du Comité en refusant de dévoiler les noms de ceux qui, au sein des cinq sociétés de la Couronne mentionnées dans son rapport, ont été impliqués dans le programme de commandites. M<sup>me</sup> Fraser a affirmé qu'il valait mieux que le gouvernement se charge de cette tâche, question de préserver le caractère indépendant de son bureau. Deux noms cependant ont été dévoilés hier volontairement par la société du Vieux-Port de Montréal. Une lettre de la société précise en effet que le président du conseil d'administration, Bernard Lamarre, et le chef de la direction, Pierre Émond, ont fait une demande de commandite à l'ancien ministre Alfonso Gagliano.

La séance d'hier du Comité a duré quatre heures pendant lesquelles M<sup>me</sup> Fraser est revenue en détail sur certaines commandites pour en expliquer les mécanismes. À titre d'exemple, elle a notamment parlé d'un concours de création de timbres de Postes Canada où une somme de 600 000 \$ a été versée aux agences Lafleur et Media I.D.A. Vision. Après avoir pris une commission de 78 261 \$ sur ce montant, les agences

en question ont versé 521 739 \$ à Postes Canada qui a par la suite versé à Lafleur 516 000 \$ à même cette somme de 521 000 \$ reçue... par l'intermédiaire de Lafleur, sans qu'aucun contrat n'ait été signé !

La vérificatrice générale a commenté ce dernier cas en affirmant que Postes Canada avait violé ses propres politiques internes sur la gestion des commandites.

Le président de cette société d'État, André Ouellet, a d'ailleurs fait parvenir une lettre au président du comité dans laquelle il demande à témoigner « afin de discuter des événements, de ce que la Société a fait depuis et de ce que nous faisons maintenant afin de collaborer avec le gouvernement du Canada et faire en sorte que cela ne se reproduise plus ».

M<sup>me</sup> Fraser a déclaré qu'elle était extrêmement préoccupée par le fait qu'aucune des agences de communications n'a été sélectionnée au terme d'un processus approprié. Elle doute aussi de la valeur de cette commandite de 521 000 \$ puisque Postes Canada a déjà l'obligation d'afficher le mot-symbole « Canada ».

Bref, la vérificatrice a encore insisté hier pour dire qu'on s'était joué du Parlement dans cette affaire, que des contrats fictifs ont été signés, qu'il y a eu de possibles doubles paiements et que des fausses factures ont été soumises dans bien des cas.

Le député conservateur Vic Toews a qualifié tout le programme de commandites de stratagème « de blanchiment d'argent ». « Quand on veut camoufler l'origine d'un montant d'argent, a-t-il dit, comme c'est le cas ici, on appelle cela du blanchiment d'argent. »

La vérificatrice a d'ailleurs renforcé l'idée qu'il y avait quelque chose d'occulte dans ce programme en affirmant à plusieurs reprises qu'il n'était pas véritablement un programme au sens de la loi, puisqu'il n'a pas été créé selon les mécanismes habituels prévus par le Conseil privé.

Enfin, la ministre de l'Industrie, Lucienne Robillard, étudie toujours le cas du président de la BDC, Michel Vennat, impliqué aussi dans le programme de commandites, alors que le président du Conseil du Trésor, Greg Alcock, se penche sur le sort des présidents des autres sociétés d'État mentionnées dans le rapport de la vérificatrice générale. Ils doivent recommander dans « des délais raisonnables » au Conseil des ministres s'il y a lieu ou non de les congédier.



La vérificatrice générale, Sheila Fraser, en conversation avec le président du Comité des comptes publics, John Williams, hier à Ottawa.

PHOTO PRESSE CANADIENNE ©

## Un juge et son mandat

YVES BOISVERT

Le « mandat » du juge John Gomery a donc été rendu public et, comme prévu, le magistrat aura toute latitude pour « faire la lumière », comme on dit.

Comme prévu, parce que l'heure n'est pas au zignonnage juridique pour le gouvernement de Paul Martin : il ne doit y avoir aucun doute sur sa volonté de tout montrer de ce scandale. S'il y avait eu un quelconque piège dans ce mandat, ce n'est pas d'abord la commission qui en pâtirait, mais le gouvernement libéral.

Car l'essentiel de cette commission consistera à nous dire qui a fait quoi. Pour cela, la vieille loi sur les enquêtes donne au commissaire le pouvoir de contraindre toute personne — y compris Jean Chrétien, bien sûr — à venir témoigner. Sous

peine d'outrage au tribunal, donc d'amende ou même d'emprisonnement.

Pour ce qui est des recommandations, elles seront peut-être utiles pour changer quelques règles « afin de prévenir la mauvaise gestion ». Noble projet. Mais la vérificatrice générale nous dit déjà que plein de gens ont violé toutes les règles dans le livre ! Recommander des changements pour mieux surveiller le gouvernement et les sociétés d'État ? Pourquoi pas. Mais aucune loi n'abolira à tout jamais la corruption.

La découverte et l'exposé détaillé des faits, donc. Voilà déjà un programme ambitieux. D'autant qu'il y aura, en parallèle, la justice criminelle qui s'en mêlera. Le mandat précise que la commission doit éviter de « formuler toute conclusion » quant à la responsabilité civile ou criminelle des gens. Précaution inu-

tile, puisque la Cour suprême l'a dit : une commission d'enquête n'est pas un procès. Elle ne peut conclure qu'une personne a « commis un crime ». Mais ça ne l'empêche nullement de décrire tous les gestes. Ni de blâmer des gens.

Douze mois pour compléter les travaux. Si le juge Gomery y parvient, il entrera aussitôt au panthéon, très étroit, des commissaires-sprinters, avec Louise Arbour (11 mois), dans l'enquête sur la prison des femmes de Kingston, mais n'espérons pas l'impossible. Mais cela paraît difficilement réalisable.

Simplement pour mettre en branle la machine, il lui faudra quelques semaines. Si, comme on le pense à Ottawa, les élections sont déclenchées le 4 avril, il est loin d'être certain que la commission aura commencé ses audiences. Il est, en outre, assez risible de voir les politi-

ciens réclamer le début de l'affaire « de toute urgence ». Une commission n'est pas au service du Parti libéral et de son agenda électoral.

Le juge Gomery doit maintenant choisir un procureur-chef parmi les plus éminents membres du barreau et d'autres avocats pour l'assister. Et tout le personnel. Déterminer une stratégie. Étudier. Laisser les procureurs ou des enquêteurs rencontrer des témoins pour se préparer s'il y a lieu. Des gens de l'équipe de la vérificatrice générale, par exemple. Et après, quand la préparation sera complétée, commencer à siéger en public.

Qu'arrivera-t-il si, vraiment, les élections ont lieu le 10 mai, et que la commission appelle, disons, le 21 avril le candidat Denis Coderre, qui a connu de près plein de gens ? Ce ne sera une bonne idée ni pour Denis Coderre ni pour la commission. La possibilité d'élections crée, en soi, un contexte d'interférence politique. Le juge n'a pas à s'en soucier. Les libéraux n'ont plus un mot à dire sur son travail.

Aurait-il fallu nommer deux autres

commissaires pour épauler le juge Gomery, ou pour pallier une possible défaillance ? En théorie, ça se défend. En pratique, multiplier les commissaires, c'est multiplier les palabres, et risquer uniquement plus de délais. Un seul suffit, pourvu qu'il soit bon. Voyez Krever, sur le sang contaminé, voyez O'Connor, sur l'eau de Walkerton.

L'opposition à Ottawa soulève le fait de sa nomination par Jean Chrétien alors qu'il était ministre de la Justice. Mauvais argument. Aucun juge n'a été nommé du fait de l'Esprit Saint. Si c'est le critère du parti au pouvoir au moment de la nomination qui compte, on ne serait pas plus avancé avec un juge nommé du temps de Brian Mulroney !

Ce qui compte, c'est la probité, l'indépendance d'esprit, la capacité de prendre des décisions, un bon jugement, le sens de l'organisation. En 22 ans de carrière, John Gomery a laissé l'impression qu'il possédait tout cela. Et avec le nombre d'yeux qui se tournent maintenant vers lui, on aura très vite l'occasion de juger de son impartialité.

## « Il y a un tissu montréalais auquel j'échappe »

L'avocat chargé du recouvrement n'a jamais traité un dossier de cette ampleur

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Bien qu'expert en droit public et commercial, l'avocat André Gauthier, qui doit recouvrer les 100 millions de dollars du défunt programme de commandites, ne s'est jamais attaqué à une tâche aussi politique auparavant.

« Je n'ai jamais eu un mandat de cette ampleur, reconnaît M<sup>e</sup> Gauthier, un avocat de la Côte-Nord. Peu de gens en ont eu. Mais il s'agit simplement de voir comment on l'approche et bien répartir les

tâches dans une équipe. »

Le travail n'est pas nécessairement complexe, mais il nécessite temps et argent, dit-il. En recouvrement, l'avocat ne fait rien sans l'aval de son client puisque parfois « pour récupérer 50 sous, on va dépenser une piastre ». Dans le cas du scandale fédéral, le juriste estime toutefois qu'il n'y a aucune hésitation.

« Le désir de recouvrer, pour le moment, l'emporte beaucoup, pense M<sup>e</sup> Gauthier. Ce n'est pas qu'un simple dossier de recouvrement. C'est public, politique et, évidem-

ment, il y a de l'information qu'on n'a pas encore. »

Même avant la fin de l'enquête du juge John Gomery, l'équipe de M<sup>e</sup> Gauthier, qui sera composée de juristes et d'experts en comptabilité, peut tabler sur le travail déjà fait par la vérificatrice générale ainsi que les ministères fédéraux de la Justice et des Travaux publics.

« Il y a des choses qui se recoupent, explique-t-il, mais on ne part pas de rien. »

Le mandat de M<sup>e</sup> Gauthier précise qu'il devra agir « en vue de recou-

vrer des fonds reçus indûment par certaines parties à la prestation du programme de commandites ». Selon le juriste, il faudra vérifier si les contrats ont respecté les règles et s'ils sont devenus des « paravents » pour cacher des fautes.

Ancien bâtonnier du Québec et vice-président du Barreau, André Gauthier pratique le droit depuis 35 ans. Il est avocat-conseil chez Cain, Lamarre, Casgrain, Wells. Cette étude possède plusieurs bureaux au Québec, dont le sien à Sept-Îles.

« C'est sans doute une chose qui a pesé dans la balance. Je suis loin des milieux touchés par ça. Il y a un tissu montréalais auquel j'échappe », explique-t-il.

L'ampleur du dossier et son importance politique ne semblent pas trop lui peser pour l'instant, mais il est conscient des conséquences que cela aura sur la vie publique canadienne.

« Quand on accepte un mandat comme celui-là, on a la ferme intention d'aller jusqu'au bout. Il en va de notre réputation et de notre honneur », conclut-il.

# LE SCANDALE DES COMMANDITES

## Le député de Beauce a reçu 5000\$ d'Ottawa... pour voir son nom inscrit sur la murale d'un cégep

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le mystérieux député qui a obtenu un peu plus de 5000 \$ du programme de commandites pour que son nom soit gravé sur une murale du cégep Beauce-Appalaches est le député libéral de Beauce, Claude Drouin, a appris *La Presse*.

Dans le chapitre 3 de son rapport explosif sur le scandale des commandites, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, fait état, sans le nommer, d'un « député » qui « avait reçu d'un collègue du Québec une demande d'aide financière de 5000 \$ pour sa fondation ». M<sup>me</sup> Fraser ajoute que le député a alors transmis la requête au ministre des Travaux publics. Un adjoint spécial du bureau du ministre,

poursuit le rapport, a envoyé la demande à la direction générale des services de coordination des communications (DGSCC), chargée des initiatives de communication du gouvernement fédéral, qui a elle-même passé avec l'agence Lafleur Communication Marketing un contrat d'une valeur de 5600 \$ qui incluait une commission de 12 %.

Le plus étonnant, c'est que « la DGSCC a approuvé le plan de visibilité de l'agence, qui consistait uniquement à inscrire le nom du député sur une murale au collège », ce qui est en quelque sorte un détournement des objectifs véritables du programme.

« Dans ce cas, souligne le rapport de M<sup>me</sup> Fraser, ce n'est pas le gouvernement du Canada qui a profité d'une

certaine visibilité pour les 5600 \$ qu'il avait payés, mais bien le député. »

La vérificatrice générale a déploré dans son rapport que très souvent les fonds du programme n'ont pas servi aux fins prévues, c'est-à-dire offrir une certaine visibilité au gouvernement du Canada. « Près de la moitié des dossiers de notre échantillon, écrit Sheila Fraser, ne contenaient pas de plan de visibilité donnant quelque précision que ce soit sur la visibilité que le gouvernement pouvait prévoir obtenir. »

La vérificatrice générale a refusé hier devant le Comité des comptes publics de la Chambre des communes d'identifier par son nom le député mis en évidence dans son rapport, comme le lui demandait la députée

néo-démocrate Judy Wasylycia-Leis. M<sup>me</sup> Fraser a dit qu'il appartenait au gouvernement de le faire.

Le directeur du cégep Beauce-Appalaches, Charles Garneau, a confirmé à *La Presse* que M. Drouin avait bel et bien contribué à la fondation du collège, par l'entremise d'une agence de communication, une somme de 5000 \$. M. Garneau a expliqué qu'il s'agissait d'une grande murale d'une quinzaine de pieds de haut par une douzaine de pieds de large sur laquelle les noms des donateurs à la fondation du cégep étaient inscrits. Nulle part sur ce panneau il n'est fait mention du Canada et nulle part on peut y voir un symbole quelconque du Canada. « C'est écrit Claude Drouin, député », a précisé le directeur du cégep.

Joint par *La Presse*, le député Drouin a affirmé qu'il n'avait jamais demandé que son nom soit inscrit sur le panneau des donateurs. « Moi j'ai toujours dit que c'était l'argent des contribuables, a-t-il assuré. J'ai été très surpris de voir mon nom là, d'autant plus qu'il n'y avait même pas le mot fédéral à côté du mot député. »

Le député de Beauce a affirmé également qu'il avait contacté le directeur du cégep hier après-midi. Selon M. Drouin, M. Garneau lui aurait proposé d'ajouter le mot fédéral au mot député. « Je lui ai dit d'enlever mon nom complètement et de mettre à la place Gouvernement du Canada, a ajouté le député. Je me suis assuré qu'on change cela. »

## Une firme donatrice enquête au PLC et aux Postes

FIRME

suite de la page A1

Au PLC-Q, on croit que pas un cent des 100 millions empochés par ces firmes n'a abouti dans ses coffres. Mais s'il y a eu contribution au parti, M. Rodrigue ne pense pas qu'il s'agit d'importantes sommes. Il en veut pour preuve le fait que l'aile québécoise du PLC a été dans le rouge pendant toutes les années où le programme de commandites était en vigueur, ayant à assumer une dette — maintenant effacée — de plus de trois millions de dollars.

« Déjà, en 1997, le parti avait une dette importante, précise M. Rodrigue. L'argent ne pouvait donc pas couler à flots. Mon *feeling*, c'est que Deloitte ne trouvera rien. Mais je veux simplement en avoir le coeur net. »

M. Lapierre n'a pas rappelé *La Presse*, hier.

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche est un cabinet de services professionnels établi au Québec. Avec Deloitte & Touche, son pendant



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

En 2002 et 2001, Deloitte & Touche était parmi les 40 plus importants donateurs du PLC, avec des contributions annuelles dépassant les 20 000 \$. En 2000, dernière année électorale, plus de 80 000 \$ ont été versés au parti par la firme et ses antennes locales.

canadien, il fait partie de la deuxième firme de comptables au monde, Deloitte Touche Tohmatsu.

Depuis 1998, Deloitte Touche Tohmatsu et ses filiales ont versé tout près de 200 000 \$ au Parti li-

béral du Canada. En 2002 et 2001, notamment, Deloitte & Touche était parmi les 40 plus importants donateurs du PLC, avec des contributions annuelles dépassant les 20 000 \$. En 2000, dernière année électorale, plus de 80 000 \$ ont été versés au parti par la firme et ses antennes locales.

Plus récemment, plus de 50 000 \$ ont été débloqués en vue du financement de la campagne au leadership du premier ministre Paul Martin. Précisons enfin que le ministre des Affaires intergouvernementales et de la Santé, Pierre Pettigrew, a été vice-président de Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, de 1985 à 1995.

Postes Canada aussi

D'autre part, la même firme d'experts-comptables a été choisie pour scruter toutes les activités de commandite, de publicité et de marketing de Postes Canada, un des acteurs éclaboussés par toute cette affaire. Cette enquête a été lancée à la demande expresse du ministre du Revenu, Stan Keyes.

Le conseil d'administration de la Société canadienne des postes a d'ailleurs fait parvenir une lettre au ministre, mercredi, pour lui préciser comment elle entend réagir au rapport de la vérificatrice. C'est que Postes Canada a été montrée du doigt pour avoir participé à des transferts de fonds, sans aucune documentation écrite, qui ont bénéficié à des agences de communication de Montréal.

« Après avoir rencontré la vérificatrice le 4 février dernier, le ministre a immédiatement demandé à la direction de Postes Canada d'entreprendre une vérification de leurs activités de commandites de publicité, a précisé l'attachée de presse du ministre, Caroline Jacques. Le ministre a demandé les conclusions de base de façon urgente. Un rapport intérimaire est donc attendu d'ici un mois. »

C'est ainsi que, mercredi, le conseil d'administration de Postes Canada a confié à ses vérificateurs externes, Deloitte & Touche, le mandat d'effectuer une vérification complète de toutes les activités de commandite, de publicité et de marketing, de 1996 à ce jour.

## « Landry n'a pas de leçon à donner »

— Jean Charest

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Jean Charest soutient que « tous les jours » son gouvernement fait des gestes pour s'assurer qu'un scandale des commandites, comme celui qui secoue Ottawa, ne se produise pas au Québec.

« C'est une affaire qu'on doit faire à tous les jours parce que la machine de l'État c'est très gros. C'est une préoccupation constante pour tous ceux et celles qui assument des responsabilités dans les gouvernements de s'assurer que les affaires se fassent correctement », a déclaré hier le premier ministre.

M. Charest a précisé que son équipe « suit déjà des règles très strictes, transparentes et au besoin on va les réviser. À tous les jours, c'est une source de préoccupation ces choses-là. »

Quant aux critiques de l'opposition, le premier ministre balaie du revers de la main des commentaires de Bernard Landry et de Mario Dumont qui l'accusaient mercredi de faire preuve de « mollesse » dans ce dossier.

« M. Landry na pas de leçon à donner à quiconque, a-t-il dit. Lorsqu'il y a eu le scandale du Parti québécois avec Oxygène 9, on avait réclamé une enquête publique parce que c'est une affaire qui est très similaire à ce qui se passe actuellement. »

Selon lui, M. Landry a fait preuve de « complaisance » dans le dossier d'Oxygène 9 qui avait forcé le directeur général du Parti québécois, Raymond Bréard, à quitter son poste en février 2002.

« Il (Bernard Landry) n'a rien fait justement pour éclairer la population québécoise sur ce qui s'était passé à l'intérieur de son propre gouvernement », explique-t-il.

Cela n'enlève rien à la gravité du scandale fédéral, d'ajouter le premier ministre québécois, même s'il soutient que ces événements demeurent une exception à la règle de la bonne conduite des gouvernants et des fonctionnaires.

« La population du Québec a le droit de savoir ce qui s'est passé, dit-il. Comme citoyen québécois, je m'attends à ce que le gouvernement fédéral fasse tout pour aller au fond des choses et qu'on sache exactement ce qui est arrivé. »

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911

cyberpresse.ca/abonnement 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363

petitesannonces@lapresse.ca 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816

deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320

carrieres@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

**ACTUEL**  
magazine

LA VIE  
FORMAT  
MAGAZINE

Tous les vendredis dans  
**LA PRESSE**

## Les Obligations boursières du Québec

# Le Québec à la puissance<sup>30</sup>

Rendement maximal

70%

Échéance

5 ans

Boni de 1%

du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

Pas de limite de rendement

Échéance

10 ans

- Votre capital ne peut pas diminuer.
- Rendement basé sur la variation de l'Indice Québec 30<sup>MD</sup>, qui reflète la performance boursière de 30 grandes entreprises ayant leur siège social au Québec.

### Liste des entreprises de l'Indice Québec 30<sup>MD</sup>

- |                                 |  |                                   |                           |                               |
|---------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| • Abitibi-Consolidated Inc.     | • Banque Royale du Canada                          | • Corporation Financière Power    | • Les Vêtements de Sports | • Molson Inc.                 |
| • Alcan Inc.                    | • BCE Inc.   | • Domtar Inc.                     | Gildan Inc.               | • Neurochem Inc.              |
| • Alimentation Couche-Tard Inc. | • Bombardier Inc.                                  | • Groupe CGI Inc.                 | • L'Industrielle Alliance | • Power Corporation du Canada |
| • Banque de Montréal            | • Cambior Inc.                                     | • Groupe SNC-Lavalin Inc.         | Compagnie d'Assurance     | • Quebecor Inc.               |
| • Banque Laurentienne du Canada | • Cascades Inc.                                    | • Groupe TVA inc.                 | sur la Vie                | • Quebecor World Inc.         |
| • Banque Nationale du Canada    | • Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada | • Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. | • Mega Bloks Inc.         | • Saputo Inc.                 |
|                                 |  | • Les Industries Dorel            | • Metro Inc.              | • Transcontinental Inc.       |

Pour plus de détails concernant l'Indice Québec 30<sup>MD</sup>, visitez le [www.iq30-iq150.org](http://www.iq30-iq150.org)

En vente jusqu'au 5 mars 2004.

# 1 800 463-5229

Exceptionnellement, nous serons ouverts le dimanche 29 février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h. Visitez le [www.epq.gouv.qc.ca](http://www.epq.gouv.qc.ca)

Épargne Placements

Québec



# LE SCANDALE DES COMMANDITES

## La maison de verre de M. Landry



DENIS LESSARD  
ANALYSE

QUÉBEC — Rarement le chef péquiste Bernard Landry avait-il atteint un tel niveau d'indignation. Le scandale des commandites qui fait rage à Ottawa est d'une gravité sans précédent au Canada. « Je n'ai jamais rien vu de tel dans l'histoire du Canada et du Québec », a-t-il lancé dans une première salve cette semaine. Puis, reprenant son souffle, l'ancien premier ministre ajouta : « Et je n'en ai pas vu beaucoup dans l'histoire occidentale ».

### Une réaction surprenante

Le laxisme administratif, le gaspillage de fonds publics par l'entremise du programme des commandites du gouvernement fédéral dépassent l'entendement. Mais la force de la réaction du chef de l'Opposition a surpris bien du monde à Québec.

« Je trouve M. Landry bien téméraire dans ses déclarations sur les commandites », de confier Pierre Bibeau, un organisateur libéral devenu vice-président à Loto-Québec. Même d'anciens apparatchiks péquistes du régime Landry se montrent surpris de sa véhémence.

On retient son souffle, au PQ, devant le risque pris par l'ancien premier ministre en pourfendant ce qui s'est passé à Ottawa. Car au moment où sévissait au gouvernement Chrétien la controverse sur les commandites, au printemps 2002, un autre scandale, de même nature, entachait son propre gouvernement.

Maniant l'hyperbole, M. Landry a parlé cette semaine d'un détournement de fonds de 250 millions à Ot-

tawa. « Celui qui m'aurait fourré de 250 millions quand j'étais ministre des Finances n'est pas né », a lancé M. Landry, jugeant invraisemblable que Paul Martin n'ait pas eu connaissance de ces tractations.

La vérificatrice générale, Sheila Fraser, observe dans son rapport que, du programme de 250 millions, 100 millions sont passés en services et en commissions à des agences de publicité de Montréal. La partie commissions, prélevées pour faire transiter des chèques entre le gouvernement Chrétien et des sociétés d'État, est de l'ordre de 240,000 \$ pour les trois firmes Everest, Groupaction et Gosselin Communications.

Les trois firmes prélevaient des commissions de 12 %.

Or, ce stratagème ressemble étrangement à celui mis en place par une boîte de lobbying du temps où M. Landry dirigeait les Finances. Hier le chef péquiste jugeait « inimaginable » que Jean Charest ait pu comparer les deux dérapages. Il n'y a pas de milliards en jeu, de crimes, de lois violées dans l'affaire d'Oxygène 9, de souligner M. Landry.

Rappelons qu'un de ses ex-employés, André Desroches, avait mis en place une firme, Oxygène 9, dans laquelle il avait pris comme associé l'ancien chef de cabinet de M. Landry, Raymond Bréard. Oxygène 9 avait joué précisément ce rôle d'intermédiaire entre la Société du parc des Îles, une société publique municipale, et le Fonds de lutte antitabac mis en place par le ministère de la Santé sous la responsabilité d'un protégé de Bernard Landry, Gilles Baril.

### Intermédiaire privé

Comme à Ottawa en ce moment, personne, dans l'affaire d'Oxygène 9, ne pouvait s'expliquer pourquoi il fallait recourir à un intermédiaire privé pour qu'une agence publique fait affaire avec le gouvernement.



Difficile de ne pas comparer le scandale des commandites avec celui d'Oxygène 9, alors que Bernard Landry dirigeait les Finances.

Et toujours comme à Ottawa, l'intermédiaire se contentait de faire passer un chèque d'une main à l'autre ; ainsi, pour avoir déniché une commandite de 1,5 million du

Fonds antitabac pour les feux d'artifice de La Ronde, Oxygène 9 avait récolté près de 200 000 \$.

M. Landry s'était défendu en soulignant que c'était un libéral bien

connu, Pierre Bibeau, qui avait fait appel à André Desroches pour obtenir cette commandite. Au surplus, M. Desroches était un bon copain de Gilles Baril — les deux se trouvaient avec leurs familles en vacances au Mexique quand *La Presse* révéla l'existence d'Oxygène 9.

D'autres commandites du Fonds de lutte antitabac étaient passées entre les mains de la petite compagnie de la rue Sherbrooke, qui partageait des locaux avec LG2, une firme de publicité qui décrochait à la même époque la plupart des contrats de publicité du gouvernement québécois.

Oxygène 9 avait aussi récolté quelque 400 000 \$ pour distribuer les 30 millions de subventions données en trois ans par une organisation à but non lucratif, le Regroupement des événements majeurs internationaux, une société financée par les fonds publics. Ces montants ne sont pas négligeables. Si on se contente de parler de « commissions » sur les commandites, Oxygène 9 n'a guère à envier aux Groupaction, Everest et Gosselin mis sur la sellette depuis des mois.

En fait, il y a une différence très importante entre ce qui s'est passé à Québec et à Ottawa. En dépit des demandes martelées par l'opposition à l'époque, jamais le premier ministre Landry n'avait accepté de confier au vérificateur général ou à une commission d'enquête indépendante le mandat de faire la lumière sur cette controverse.

La vérificatrice fédérale entreprit son enquête dès 2002, et la tenue d'une enquête publique à partir des conclusions de Sheila Fraser vient d'être annoncée par le premier ministre Paul Martin.

À Québec, à l'époque, refusant de lever le voile sur ce qui s'était passé, M. Landry proposa plutôt, pour l'avenir, une loi pour encadrer le lobbying, une « loi sans équivalent en Occident »... aurait-il dit.

Quand on aime monter le ton...

## Une longue association entre la firme et le premier ministre

# Charest et Everest, des liens très étroits

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Everest, firme de communication placée sur la sellette depuis l'apparition du scandale des commandites, a depuis des années d'étroites relations avec le premier ministre Jean Charest.

Relancé hier sur l'embauche récente d'un vétéran d'Everest, Michel Guitard, comme conseiller en communications, le premier ministre Charest a assuré que ce dernier « n'avait jamais géré le dossier des commandites chez Everest ». Bien que M. Guitard ait travaillé aux relations publiques pour l'organisation de galas pour « Attraction-Canada », un des programmes sabrés rapidement après la controverse du printemps 2002, jamais il n'a touché aux dossiers controversés, assure aussi Christian Lessard, directeur des communications de M. Charest.

Les rapports entre M. Charest et Everest étaient passablement moins scrutés il y a quelques années. Lors du défilé de la Saint-Jean de 1998, les patrons d'Everest avaient placé une bannière devant leur bureau de la rue Sherbrooke, souhaitant bon 40<sup>e</sup> anniversaire au nouveau chef du PLQ, né le 24 juin.

### Dans la lutte contre Kim Campbell

Cette relation étroite remonte au début des années 80, au lancement de la carrière politique du député conservateur de Sherbrooke. Dès le début, Everest s'est occupée des communications du député, puis du ministre conservateur et de ses campagnes dans Sherbrooke.

En 1993, quand Jean Charest a fait une lutte surprenante à Kim Campbell pour la direction du Parti conservateur, c'est encore Everest qui s'occupera des communications.

Un autre acteur important, Alain Guilbert, quitte la boîte à cette époque pour passer à Postes Canada, où son ami André Ouellet venait d'être nommé président. Une autre employée d'Everest, Luce Asselin, travaillant autrefois dans les cabinets libéraux sous Robert Bourassa, ira aussi prendre du service à Ottawa, comme chef de cabinet du ministre Mar-



Jean Charest est discret depuis le début du scandale des commandites.

tin Cauchon. Everest, c'est aussi Claude Boulay, une bonne connaissance de M. Charest et un proche de Paul Gobeil. M. Gobeil s'est occupé de la campagne de financement de Jean Charest à son arrivée au PLQ en 1998.

La femme de M. Boulay, Diane Deslauriers, était propriétaire de Media IDA Vision, mais auparavant elle avait travaillé longtemps dans les cabinets politiques du ministre Gobeil et de Liza Frulla.

Lors de la campagne électorale de 1998, les gros canons libéraux

en matière de communications viendront... d'Everest. Claude Lacroix, qui avait débuté à Sherbrooke, était responsable de la publicité avec André Morrow, le conjoint de Liza Frulla. La conjointe de M. Lacroix, Susanne Poulin, fut pendant des années la plus proche collaboratrice de M. Charest et quand elle quitta son emploi au cabinet du chef libéral, en 1999, elle s'en retourna naturellement chez Everest.

« Pour M. Lacroix et M<sup>me</sup> Poulin, on ne travaille plus ensemble depuis 1999 », précisa hier M. Charest.

Ouvert au public!

# ENCAN PUBLIC

**CARTIER Diabolo**  
Pour dame,  
en or 18 ct

**Pianos demi-queue**

**Tableaux canadiens**  
Ci-dessus: Marc-Aurèle Fortin  
Aussi, tableaux de: J-P. Dallaire,  
P. Surrey, L. Ayotte, R. Richard,  
A.Y. Jackson, H. Masson, etc.

**Lustres**

**Vase japonais en Satsuma, haut de 24", vers 1900**

**Bague à diamant 4,20 cts**

**Canada 1914C Souverain, MS 62**

**Plus de 1500 lots seront vendus:** mobiliers de salle à manger, mobiliers de chambre à coucher, meubles anciens, lustres, tableaux canadiens, estampes de Picasso, rares montres-bracelets, superbes bijoux et diamants, bronzes, beaux tapis persans, rares monnaies, miroirs, lampes, etc.

**René Richard**

**J-P. Dallaire**

**S. Cosgrove**

**Léo Ayotte**

**2,00 cts Bague à diamant**

**2,50 cts Bague à saphir**

**4,26 cts Bague à rubis**

**MEUBLES ANCIENS**  
Chaises, bureaux, tables, buffets, fauteuils, bahuts, secrétaires, vaisseliers, bibliothèques, etc.

**Importante collection de poteries chinoises anciennes**  
*Dynastie Qi du Nord 550 - 577*  
Poterie figurant un guerrier  
*Dynastie Ming 1368 - 1644*  
Poterie figurant un domestique

Plusieurs lots seront vendus **SANS MINIMUM - SANS RÉSERVE!**  
Venez profiter d'aubaines extraordinaires! Pour en savoir plus, visitez notre site Web à [www.empireauctions.com](http://www.empireauctions.com)

**ENCAN**  
Le dimanche 22 février à 13 h, et du lundi 23 au jeudi 26 février à 19 h (chaque soir)

**EMPIRE ENCANS EMPIRE**  
5500, rue Paré  
tél.: (514) 737-6586  
[www.empireauctions.com](http://www.empireauctions.com)

Entrée libre Stationnement gratuit

# SUITES DE LA UNE

## Le jury délibère au procès des Hells

### JURY

suite de la page A1

Au périlleux travail des deux taupes se sont ajoutées les milliers d'heures d'observation, de filature et d'écoute électronique des policiers de l'Escouade régionale mixte de Montréal, anciennement Carcajou. La collaboration de dernière minute des prévenus Serge Boutin et Elias Lekkas, devenus délateurs, s'est également avérée d'une aide précieuse.

Dans ses directives, le juge Béliveau a souligné le cadre étroit de la fameuse « règle du 555 » qui doit guider les jurés quant à la culpabilité ou l'innocence des accusés en matière de gangstérisme. D'entrée de jeu, il leur a signifié qu'ils devaient d'abord déterminer si les accusés, directement ou non, ont trempé dans le trafic de drogue avant de se pencher sur cet autre chef d'accusation.

On retient que la définition juridique du gangstérisme énoncée en 1997 est à peu près la suivante: il s'agit de cinq personnes qui ont commis ensemble depuis cinq ans des crimes punissables d'au moins cinq ans d'emprisonnement. Ces crimes doivent avoir été perpétrés au profit du gang ou en association avec celui-ci.

Dans la nouvelle version de la loi antigang en vigueur depuis juin 2001, les règles ont été passablement assouplies. Le gangstérisme peut notamment s'appliquer à deux personnes seulement. Dans le présent procès, c'est l'ancienne loi qui prévaut parce que les crimes reprochés aux neuf motards ont été commis entre mai 1997 et mars 2001.

Quoi qu'il advienne, il se pourrait qu'un autre procès doive se tenir pour six d'entre eux, cette fois pour des meurtres et des tentatives de meurtre. Ces accusations sont en suspens depuis la décision du juge Réjean Paul, tout au début du processus, il y a presque trois ans, de scinder en deux groupes les 42 motards apparaissant sur la liste des accusés, et d'instruire deux procès distincts. Le juge Paul a lui-même dirigé le superprocès pour meurtre qui s'est subitement terminé l'automne dernier par des aveux de culpabilité de neuf des 13 accusés. L'autre a fini en queue de poisson à la suite de la démission inattendue du juge Boilard et a dû être repris devant le juge Béliveau.

Au départ, le procès devant le juge Pierre Béliveau comptait 17 accusés. Sept se sont reconnus coupables avant l'entrée en scène des jurés,

tandis qu'un autre, Normand Bélanger, a été écarté pour des raisons de santé. Il demeure accusé et son nom apparaît toujours au rôle à côté de ceux de Maurice Boucher et André Chouinard.

Les neuf accusés sont: Sébastien Beauchamps, André Couture, Éric Fournier, Sylvain Moreau, Ronald Paulin, Bruno Lefebvre, Luc Bordeleau, Richard Mayrand et Alain Dubois, le seul en liberté. Pour sa part — et le jury l'ignore — Fournier, 33 ans, devra aussi répondre de sa participation au meurtre du mécanicien Serge Hervieux, survenu dans un garage de Saint-Léonard, le 26 août 1999. La victime a été abattue par méprise, les tueurs s'étant trompés de cible. À la suite de développements dans une autre enquête, Fournier doit également être accusé du meurtre d'un sympathisant des Rock Machine qui a été fauché à la mitrailleuse, en juin 2000.

Hier, estimant avoir fait leur large part pour la justice depuis un an, les jurés ont demandé d'être écartés de cette lourde tâche pour le reste de leurs jours. Le juge Béliveau a immédiatement acquiescé à cette requête pour le moins inusitée. Il y aurait déjà eu, dit-on, un précédent aux États-Unis ou dans l'Ouest.

## De « faux » policiers patrouillent à Kanesatake

### POLICIERS

suite de la page A1

« En fait ces agents n'ont pas même le droit de porter une arme, puisqu'il sont en dehors du territoire pour lequel ils ont été assermentés. Actuellement, il y a 30 personnes dans ce territoire qui ont des armes, qui patrouillent... et qui ne sont pas policiers », a-t-on expliqué hier soir, clairement inquiet dans les officines gouvernementales.

Cette assermentation est nécessaire. Elle était prévue dans les ententes conclues par Serge Ménard, ministre péquiste de la Sécurité publique, avec les autochtones, il y a près de 10 ans. C'est pourquoi d'ailleurs, avant de lancer l'opération ratée du début janvier, le chef James Gabriel avait fait prêter serment à tous les agents autochtones venus des autres territoires.

Le constat de cette bourde importante a causé toute une commotion la semaine dernière au ministère de la Sécurité publique. Le cabinet du ministre Cha-

gnon a tenté il y a quelques jours de remédier à la situation en exigeant que ces policiers autochtones acceptent rétroactivement de prêter serment pour Kanesatake, en signant le formulaire prévu à cette fin.

Soutenant relever des lois autochtones et non de la justice des Blancs, les agents ont refusé en bloc. « Ils nous ont dit: oubliez ça, on est des policiers amérindiens on ne veut rien savoir de ces serments. »

Conséquemment « la police est illégale depuis la mi-janvier à Kanesatake », a lancé une source impliquée dans ces discussions de dernières minutes. Mercredi, en marge de la réunion du Conseil des ministres, Jacques Chagnon aurait réclamé que son collègue de la Justice, Marc Bellemare, le sorte du pétrin en désignant à toute vitesse un procureur indépendant, une demande restée lettre morte, semble-t-il.

En désespoir de cause, le ministre de la Sécurité publique a donné un ultimatum aux agents autochtones, a-t-on appris. Un dénouement devra se produire aujourd'hui.

Plans de location et de financement de Toyota Services Financiers. Approbation du crédit requise. \*La location est basée sur une location-bail de 60 mois et d'un taux de location de 4,9 % pour une berline Echo 2004 (modèle BT123M-A avec boîte manuelle), avec acompte de 1 295 \$. Premier paiement de 179 \$ et dépôt de garantie de 225 \$ exigés au moment de la livraison. Le paiement mensuel peut varier en fonction du montant de l'acompte. Coût total de la location de 12 035 \$ et prix de l'option d'achat de 5 350,40 \$ basés sur un maximum de 120 000 km. Des frais de 0,07 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction du prix Accès de 14 072 \$. Le Prix Accès indiqué dans cette annonce est en vigueur en février 2004 et a été établi par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants du marché de Montréal. La location comprend un maximum de 960 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, enregistrement (y compris RDPRM), assurance et taxes applicables en sus. \*\*Exemple de financement : 10 000 \$ à 3,9 % par an équivaut à 294,80 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 612,80 \$ pour un total de 10 612,80 \$. Immatriculation, frais de transport et de préparation, enregistrement (y compris RDPRM), assurance et taxes en sus. Offres valables sur toutes les berlines Echo 2004 louées ou achetées avant le 1er mars 2004. Certaines conditions s'appliquent. †Basé sur le Guide de consommation de carburant ÉnergieGuide publié par le gouvernement du Canada. Un concessionnaire Toyota est libre d'établir ses propres prix de détail et ne subira aucune réclamation s'il choisit de vendre à un prix inférieur à ceux indiqués dans cette annonce. Voyez votre concessionnaire Accès Toyota participant pour plus de détails ou composez le 1 888 TOYOTA-8 ou visitez [www.acces.toyota.ca](http://www.acces.toyota.ca).

## Pourquoi ?




## Parce que.

### À partir de 14 072 \$

**Location pour 179 \$/mois pendant 60 mois\* ou financement à 4,9 % jusqu'à 60 mois\*\***

- Gagnante **ENERGUIDE** pour l'économie de carburant† (6,7 L/100 km) • Le plus de puissance de sa catégorie (108 ch)
- Radio AM-FM avec lecteur CD/MP3 de série • Qualité légendaire de Toyota • Coffre d'une capacité de 385 litres
- Porte-gobelets • Assistance routière • Banquette arrière divisée 60/40 à dossiers rabattables
- Verrous de protection pour enfants aux portières arrière • Coussins gonflables côtés conducteur et passager avant
- Volant inclinable • Verre teinté • Aucuns frais de location, aucuns frais cachés

| Berline Echo de base   | Paiements de location sur 60 mois |                   |                   |
|--|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Prix d'achat   | 0 \$ comptant                     | 1 000 \$ comptant | 2 500 \$ comptant |
| 14 072 \$  | 203,28 \$                         | 184,53 \$         | 156,41 \$         |
|  Renseignez-vous au sujet de notre Programme pour diplômés Toyota |                                   |                   |                   |

Visitez votre concessionnaire Accès aujourd'hui. Ou visiter notre site [www.acces.toyota.ca](http://www.acces.toyota.ca) ou composez le 1 888 TOYOTA-8.

**Berline Echo 2004**

TOYOTA  
un coup de cœur sans fin



# Zellers

Dès vendredi!

# Liquidation

jusqu'à

# 75%\* de rabais

**TOUTE** la literie coordonnée Mossimo®

**TOUTE** la literie coordonnée Wabasso®†

†À l'exception des oreillers et des protège-matelas

**TOUTE** la literie B-Home

\*Sur nos prix originaux. Prix tels qu'étiquetés. Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura.

EXEMPLES :

Drap Mossimo® lit 1 place. Avant ~~29,97~~ réduit à ~~24\$...~~ maintenant 15\$

Couvre-oreiller Mossimo®. Avant ~~19,97~~ réduit à ~~10\$...~~ maintenant 5\$

Cache-sommier Mossimo® lit 1 place. Avant ~~24,97~~ réduit à ~~12\$...~~ maintenant 6\$

# de literie!

Liquidation mode de 100 millions \$

RABAIS  
ADDITIONNEL DE

# 50%

Vendredi  
et samedi  
seulement!

**TOUS LES VÊTEMENTS À PRIX DÉJÀ RÉDUIT  
POUR HOMME, FEMME ET ENFANT!**

Exemple : tricot pour femme. Avant ~~19,97~~ réduit à ~~10\$~~ maintenant 5\$

Sur le dernier prix étiqueté. Le choix varie selon le magasin. Désolés, aucun bon d'achat différé.

**DE PLUS,** économisez jusqu'à 60 % sur une sélection de chaussures pour enfant.  
Ord. jusqu'à 24,97. Maintenant 10\$.

Profitez de ces offres spéciales du samedi!



Prix  
CISEAUX

# 14,77

avant 1,94

Liquide à vaisselle  
Aromatherapy de  
Palmolive®, 625 ml

LIMITE DE 4  
PAR CLIENT



LIMITE DE 4  
PAR CLIENT

Prix  
CISEAUX

# 59,97

avant 7,97

Papier hygiénique  
Cottonelle®,  
24 rouleaux simples  
ou 12 rouleaux  
doubles



Liquidation  
du fabricant!

Prix  
CISEAUX

# 29,88

avant  
jusqu'à  
59,97

Prix de comparaison  
jusqu'à 80\$

Sélection de chaussures  
de sport de marques  
nationales  
Le choix varie selon le magasin.

Du vendredi 20 au vendredi 27 février 2004.



# Quatrième jour de smog à Montréal



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

L'épisode de smog actuel est le plus long observé depuis trois ans à Montréal.

CHARLES CÔTÉ

Le ciel voilé par la pollution sous lequel les Montréalais vivent depuis trois jours sera avec nous encore aujourd'hui et le premier coupable se trouve peut-être dans votre maison : le poêle à bois.

« Le chauffage au bois est la principale source de pollution pendant les épisodes de smog à Montréal l'hiver », affirme Claude Gagnon, du service de la qualité de l'air de la Ville de Montréal. Les autres sources sont le transport et l'industrie.

Le phénomène d'inversion qui emprisonne l'air plus chaud au niveau du sol et l'absence de vent expliquent l'apparition du smog en hiver. L'été, c'est plutôt l'action du soleil qui fait réagir les gaz polluants pour former le smog.

L'épisode actuel est le plus long observé depuis trois ans. Le taux de particules fines respirables a atteint 111 microgrammes par mètre cube hier, alors que le critère recommandé est de 35. L'air est considéré de mauvaise qualité à partir de 50 microgrammes par mètre cube.

Selon le Dr Louis Drouin, du département de santé publique de Mon-

tréal, l'apparition du smog pourrait entraîner une hausse de 7 à 10 % des hospitalisations.

« Un peu comme l'été, cela touche d'abord les personnes à risque, dit le Dr Drouin. Celles qui ont des maladies pulmonaires, les personnes âgées. Le smog peut exacerber une crise d'asthme. On recommande aux asthmatiques de bien suivre les instructions de leur médecin. »

Selon le Dr Drouin, les personnes à risque doivent restreindre leurs activités à l'extérieur. Il souligne aussi les recommandations d'Environnement Canada de ne pas faire de feu de bois. « C'est une question d'écocivisme, dit-il. Si les gens ont un foyer, il faut attendre que le vent se lève avant de s'en servir. Pour les automobilistes, c'est de prendre les transports en commun ou de ne pas faire tourner inutilement le moteur. »

À lire lundi dans la page Environnement du cahier Actuel, notre dossier sur le chauffage au bois.

EN BREF

## 700 logements étudiants à Ahunistic

La Ville de Montréal songe à céder une partie du stationnement du complexe sportif Claude-Robillard au collège Ahunistic afin de lui permettre de construire 700 unités de logements pour les étudiants. Cette nouvelle est loin de plaire à Sports Montréal, qui souhaite protéger les acquis du patrimoine sportif. De plus, selon les représentants de l'organisme, la Ville étudie la possibilité d'imposer une tarification à la clientèle qui utilisera le stationnement du complexe. Du côté de l'arrondissement d'Ahunistic, où est situé le centre, on estime que l'idée de la Ville est intéressante. Malgré tout, une vingtaine d'organismes et de clubs sportifs déposeront une pétition de plusieurs milliers de noms lundi, lors de la prochaine séance du conseil municipal. Nathaëlle Morissette

la Baie encore plus

# Faites vite... tout s'envole!

À compter du vendredi 20 février

## achats-chocs

**34,99 \$**  
pantalon Jones New York Sport en sergé pour elle

Prix de comparaison 65 \$.

**19,99 \$**  
polos de marque renommée pour elle

Prix de comparaison 65 \$.

**49,99 \$**  
pull Jones New York Sport pour elle

Prix de comparaison 95 \$.

**49,99 \$ ch.**  
veste zippée ou pantalon Liz Claiborne en jersey bouclette pour elle

Prix de comparaison : veste 95 \$, pantalon 85 \$.

**50 % de rabais**  
bijoux fins gemmés ou diamantés en or à 10 ct

**19,99 \$ et 29,99 \$**  
hauts Polo Jeans pour jeune homme

**24,99 \$**  
chaussures de randonnée Rugged Terrain

Prix de comparaison 60 \$.

**40 % de rabais**  
Montres Timex

Modèles sélectionnés.

**seulement 99,99 \$**  
refroidisseur d'eau Sunbeam

**699 \$**  
Salle à manger Bleeker

**999 \$**  
Duos-sommeil Bronze Special Edition de Sealy, format grand lit

**1 799 \$**  
Canapé Berhardt en cuir

**11,99 \$ et 19,99 \$**  
oreillers Governor's Home

**89,99 \$**  
batterie de cuisine Gourmet de Meyer en cuivre, 8 pièces

**89,99 \$**  
batterie de cuisine antiadhésive Bialetti, 8 pièces

**4 pour 21,99 \$**  
minislips Joe Boxer pour elle

**19,99 \$**  
polos rayés Natural Issue en tricot pour lui

**29,99 \$**  
pulls Kevo pure soie pour lui

**30 % de rabais**  
sélection mode Tommy Hilfiger à prix ordinaire pour lui

### OFFRES VALIDES LE SAMEDI 21 FÉVRIER SEULEMENT

Ne peuvent être combinées à aucune autre.

|   |  |  |  |  |   |   |  |
|---|--|--|--|--|---|---|--|
| <b>solde 99 ¢</b><br>slips choisis pour elle<br>Avant 2,99 \$. Ord. 6 \$. | <b>solde 19,99 \$</b><br>pantalons printaniers ToGo™ pour elle<br>Ord. 39 \$ à 49 \$.<br>Tailles courantes et petites. | <b>solde 19,99 \$</b><br>Charles IX Ellisa de Principes en suède pour elle<br>Ord. 29,99 \$. | <b>solde 34,99 \$</b><br>pulls Nygård Collection en cachemire de soie pour elle. Ord. 49,99 \$.<br>Tailles courantes et petites. | <b>300 \$ de rabais</b><br>duo-lessive Beaumark® à chargement frontal<br>Ord. 1 649,96 \$<br>Solde 1 349,96 \$ | <b>45 % de rabais</b><br>boucles d'oreilles et pendentifs diamantés | <b>40 % de rabais</b><br>pantalons de ville Mantles™ pour lui<br>Ord. 49,99 \$. | <b>15 % de rabais</b><br>petits électros de cuisine Oster de Sunbeam |
|---|--|--|--|--|---|---|--|

### Profitez de RABAIS ADDITIONNELS ce week-end

|   |   |   |  |  |
|---|---|---|--|--|
| <b>40 % de rabais additionnel</b><br>bijoux et chaussures à prix de liquidation pour elle<br>Sur nos derniers prix étiquetés. | <b>30 % de rabais additionnel</b><br>lingerie et accessoires féminins à prix de liquidation<br>Sur nos derniers prix étiquetés. | <b>25 % de rabais additionnel</b><br>sur les prix de liquidation d'une vaste sélection de vêtements pour toute la famille et de chaussures pour homme et enfant<br>Sur nos derniers prix étiquetés. | <b>10 % de rabais additionnel</b><br>duos-sommeil, modèles de rayon à prix déjà réduit de 60 %<br>Sur nos derniers prix étiquetés. | <b>25 % de rabais additionnel</b><br>litterie en sac Fieldcrest à prix déjà réduit<br>Tous formats. Sur nos derniers prix étiquetés. |
|---|---|---|--|--|

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Sur nos meilleurs prix chaque jour, « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons détaillés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin.

**OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS\* EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.**

\*Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

Promotion



## Un nutriment dominant de la défense organique contre le vieillissement.

Le sélénium permet la destruction de certains radicaux libres : le sélénium, un antioxydant par excellence.

L'organisme se protège par un ensemble de systèmes antioxydants. Certains composés comme le sélénium, possèdent un caractère protecteur-antioxydant contre les radicaux libres responsables du vieillissement.

Phytobec possède plusieurs types d'antioxydants, dont le sélénium. Phytobec est donc un capteur polytype de radicaux libres.

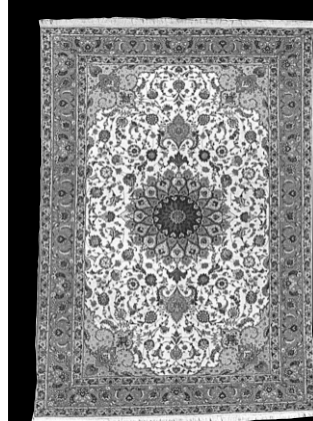
Le sélénium, nutriment anti-âge de grand intérêt, est l'un des antioxydants actifs parmi les quarante éléments que constitue chacune des capsules de la formule Phytobec.

- Phytobec à effet protecteur
- Phytobec à effet préventif
- Phytobec à effet antioxydant... surtout si vous ne trouvez pas dans votre assiette tous les éléments nécessaires à une bonne santé.
- Phytobec, un supplément séléno-actif à valeur antioxydante.

Montréal : (514) 272-1365 Ligne extérieure : 1 800 272-1365  
Mauricie : (819) 378-7777 Estrie : (819) 823-3322

## Liquidation spéciale

### Tapis persans



**CARGAISON DÉTOURNÉE (no 16661)**  
Port d'arrivée : New York, N.Y.

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

**Tous les tapis vont de 100\$ à 1 800\$**

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 20 février 2004 - 11 h à 19 h  
Samedi 21 février 2004 - 11 h à 18 h  
Dimanche 22 février 2004 - 11 h à 18 h

**HÔTEL RUBY FOO'S**  
7655, boul. Décarie  
Montréal QC (514) 731-7701

### Résultats

| lotto      | Tirage du  | GAGNANTS                   | LOTS                            |
|------------|------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>649</b> | 2004-02-18 | 6/6: 0<br>5/6+: 7          | 2 000 000,00 \$<br>69 514,20 \$ |
|            |            | 5/6: 127                   | 3 065,20 \$                     |
|            |            | 4/6: 8 162                 | 91,40 \$                        |
|            |            | 3/6: 169 124               | 10,00 \$                        |
|            |            | Complémentaire: (03)       |                                 |
|            |            | Ventes totales:            | 10 967 197 \$                   |
|            |            | Prochain gros lot (appr.): | 5 000 000 \$                    |

| Québec    | Tirage du  | GAGNANTS             | LOTS                            |
|-----------|------------|----------------------|---------------------------------|
| <b>49</b> | 2004-02-18 | 6/6: 0<br>5/6+: 1    | 1 000 000,00 \$<br>50 000,00 \$ |
|           |            | 5/6: 16              | 500,00 \$                       |
|           |            | 4/6: 884             | 50,00 \$                        |
|           |            | 3/6: 17 777          | 5,00 \$                         |
|           |            | Complémentaire: (09) |                                 |
|           |            | Ventes totales:      | 543 408,00 \$                   |

| lotto      | Tirage du  | GAGNANTS                                  | LOTS   |
|------------|------------|---|--|
| <b>649</b> | 2004-02-19 | 6/6: 43<br>5/6+: 54<br>5/6: 55<br>4/6: 57 | 2 000 000,00 \$<br>69 514,20 \$<br>3 065,20 \$<br>91,40 \$<br>10,00 \$ |
|            |            | Complémentaire: (26)                      |  |

| NUMÉROS BONIS | 2713 | 5245 | 6919 | Catégorie           | Lots   |
|---------------|------|------|------|---------------------|--------|
|               |      |      |      | Numéro complet      | 100 \$ |
|               |      |      |      | 3 derniers chiffres | 20 \$  |
|               |      |      |      | 2 derniers chiffres | 2 \$   |

| Charlton   | Tirage du  | NUMÉRO | Extra Tirage du | NUMÉRO | Extra Tirage du | NUMÉRO |
|------------|------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|
| <b>787</b> | 2004-02-19 | 787    | 2004-02-19      | 359909 | 2004-02-19      | 817055 |

| BANCO  | Tirage du  | NUMÉROS |
|--|------------|---------|
| <b>01 08 17 18 22 23 25 26 30 31 32 33 36 40 44 48 56 61 63 68</b> | 2004-02-19 |         |

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent sur cette dernière à priorité. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-JEU

# Santé: la CSN dit non à la négociation locale

ARIANE KROL

S'opposant farouchement aux nouvelles règles du jeu adoptées par Québec en décembre, la plus importante organisation syndicale du secteur de la santé refuse en bloc la négociation locale et demande au ministre Couillard de changer l'accréditation des infirmières auxiliaires.

« Le seul objectif de la négociation locale, c'est de récupérer des

droits de gérance que les employeurs ont cédé au fil des ans par la négociation », a dénoncé Pierre Lamy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN), hier en entrevue téléphonique.

La loi 30 sur les fusions d'accréditations syndicales dresse une liste de conditions de travail, comme les horaires, qui devront désormais être négociées par chaque établissement et non convenues pour l'ensemble de la province.

« La liste de rappel, qui a trait aux personnes à statut précaire, tout ça disparaît et on recommence au local », déplore Pierre Lamy, qui craint des inégalités entre les établissements.

Le 26 février, les 475 syndicats de la FSSS, qui représente 45 % des syndiqués des établissements publics de santé, déposeront à nouveau symboliquement dans les hôpitaux, les CLSC et CHSLD du réseau leur projet de convention collective nationale qu'ils

avaient déjà remis à Québec en septembre.

L'autre cheval de bataille de la fédération est la catégorie d'accréditation des infirmières auxiliaires. Le projet de loi 30 les classait avec d'autres préposés, comme les brancardiers, mais un amendement les a transférées avec les infirmières.

« C'est un mariage contre nature que le ministre veut imposer », dit Pierre Lamy en faisant référence aux tensions historiques entre les infirmières et les infirmières auxiliaires.

La FSSS demandera donc aux 7000 infirmières auxiliaires qu'elle représente de signer une demande d'amendement qui sera remise à la mi-mai au ministre Couillard.

La Fédération a aussi invité tous ses syndicats à solliciter des mandats de grève générale pour protester contre les trois lois (fusions d'accréditations, fusions d'établissements,

sous-traitance) qui touchent leurs membres. Une trentaine de syndicats ont déjà obtenu un tel mandat, mais il n'y aura pas de grève générale avant au moins un mois, car les délégués doivent en discuter en conseil confédéral à la mi-mars.

La Centrale des syndicats du Québec a aussi invité ses membres à aller chercher de tels mandats et à revenir en débattre en conseil général spécial en mars. À Montréal, les syndicats des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc ont déjà adopté la mesure.

Même si leurs manifestations n'ont pas réussi à faire reculer Québec l'automne dernier, les syndicats du secteur public ne semblent pas près de se résigner.

« On ne pense pas retirer toutes les lois d'ici deux semaines, mais on vise qu'il y ait des amendements et des changements aux lois qui ont été adoptées », indique Pierre Lamy.



PHOTO AFP ©

Le dernier cas canadien de grippe aviaire H7, en 2000, avait été confiné à une ferme ontarienne.

## GRIPPE AVIAIRE

# Seize mille poulettes devront être abattues en Colombie-Britannique

ARIANE KROL

Le premier cas de grippe aviaire à frapper le Canada en quatre ans vient de se déclarer dans une ferme de la Colombie-Britannique. Le virus n'est pas le même que le virulent H5N1 qui a tué plusieurs personnes en Asie, mais Santé Canada est en état d'alerte.

« On suit la situation de très près. Nous attendons encore des résultats plus approfondis sur le type de virus », a indiqué hier un porte-parole de Santé Canada, Emmanuel Chabot.

La grippe aviaire est apparue mardi dans deux élevages de poules pondeuses dont les oeufs sont destinés à la reproduction et non à la consommation humaine. Les analyses de l'agence canadienne d'inspection des aliments ont révélé hier que le virus est de type H7. Sa gravité devrait être connue vers midi aujourd'hui.

En deux jours, le quart des 8000 poulettes de 24 semaines sont mortes, mais le taux de mortalité chez les 8000 autres pondeuses âgées d'un an est beaucoup moins élevé.

Les 16 000 poules, qui ont été mises en quarantaine, seront abattues

et aucune farine animale ne se retrouvera dans la chaîne alimentaire, a indiqué hier le vétérinaire Gilles Dulac, de l'ACIA.

Le dernier cas canadien de grippe aviaire H7, en 2000, avait été confiné à une ferme ontarienne et avait eu peu d'échos.

« Aujourd'hui, avec ce qui s'est passé à la mi-décembre, le contexte est différent. Toute la peur au sujet de la santé humaine ajoute une dimension à cette enquête », dit Gilles Dulac.

Des millions de poulets ont contracté la grippe aviaire H5N1 au Japon, en Corée du Sud, au Vietnam, en Thaïlande, au Cambodge, en Chine et en Indonésie. Jusqu'ici, 31 personnes ont été diagnostiquées avec le virus au Vietnam et en Thaïlande et 22 sont décédées.

Un virus de souche H7, le H7N7, s'était déclaré dans des fermes avicoles néerlandaises en mars 2003, et plusieurs travailleurs qui avaient été exposés à des volailles infectées ont contracté le virus ou souffert d'une conjonctivite.

Santé Canada ne saura pas avant lundi si le virus H7 trouvé cette semaine est un H7N7 ou non.

Les producteurs canadiens d'oeufs et de volaille destinés à la consommation humaine réalisent la plus grande partie de leurs ventes sur le marché canadien, mais tout comme les transformateurs, ils se demandaient hier si certains marchés fermeront leurs frontières à leurs produits, comme les États-Unis l'ont fait avec le boeuf canadien durant la crise de la vache folle.

« Ça devient un petit peu dans le domaine de l'aléatoire, ce sont les décisions des pays », dit Gilles Dulac.

Les fermes comme celles où la grippe aviaire a éclaté n'exportent que 5 % de leur production, entièrement aux États-Unis. L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair ne s'attend pas à ce que les États-Unis ferment leur frontière, car le Canada ne l'a pas fait lorsque des virus de souche H7 se sont déclarés récemment au Delaware et au New Jersey.

L'ACIA ignore encore l'origine de l'infection observée en Colombie-Britannique, mais elle pense que le virus a pu être transmis par un oiseau migrateur sauvage.

# Conférence sur la Palestine annulée

## Les HEC craignaient la casse

MARIE ALLARD

Craignant des manifestations violentes, la direction de l'école des Hautes études commerciales (HEC Montréal) a annulé une conférence sur le conflit israélo-palestinien, qui devait avoir lieu mercredi.

« Des groupes de pression ont assiégré la direction de l'école en disant : Si vous laissez parler de ça, il y aura du grabuge », a indiqué hier à La Presse Omar Aktouf, le professeur de management à HEC-Montréal qui devait donner la conférence. De mémoire, c'est du jamais vu. On est en démocratie ou on est où ? »

Annoncé sur de grandes banderoles, le titre de la présentation, *Voyage à travers le drame palestinien : de Lawrence d'Arabie au mur de l'enfermement*, a choqué des étudiants et des organisations extérieures à l'école de commerce. « Des groupes de la communauté juive nous ont contactés pour s'opposer à la conférence », a confirmé Marc-André Boisvert, secrétaire général d'Humaniterre, le club étudiant responsable de l'événement. M. Boisvert a refusé de dévoiler l'identité des mécontents.

Devant ces menaces de débordements, la direction a choisi de repousser la tenue de la conférence à une date ultérieure. « Nous avons jugé bon de la l'annuler pour ne pas alimenter le climat d'inquiétude et d'incertitude », a expliqué Kathleen Grant, directrice des communications de HEC Montréal.

Le souvenir de l'émeute survenue à Concordia, en septembre 2002, pour empêcher la venue de l'ex-premier ministre israélien Benyamin Néanyahu, a sûrement contribué à motiver cette décision. Inquiète, l'UQAM avait d'ailleurs tenté, en décembre 2002, d'interdire une présentation du journaliste juif Gideon Kouts. Critiquée, l'Université avait ensuite fait volte-face et la conférence s'était déroulée sans anicroche.

« La direction de HEC ne m'a pas censuré », a souligné M. Aktouf. Des signes extérieurs donnaient de sérieuses raisons de croire que si je donnais la conférence, il y aurait de la violence. S'il y a des risques de bagarre et de casse, il est sage de laisser retomber la poussière. »

## EN BREF

### Beaudoin va exiger un dédommagement

Maintenant que la Banque canadienne de développement (BDC) a renoncé à en appeler du jugement de la Cour supérieure, qui a conclu que l'ex-président François Beaudoin avait fait l'objet d'un règlement de comptes politique dans l'affaire de l'Auberge Grand-Mère, l'avocat de ce dernier considère avoir le champ libre pour intenter une poursuite. « La réputation de M. Beaudoin est rétablie, mais il a subi des dommages financiers sur une période de quatre ans, parce que sa réputation a été ternie par son congédiement de la banque », a fait valoir M<sup>e</sup> Doug Mitchell, hier en interview téléphonique. Le jugement faisait ressortir que M. Beaudoin avait été traité injustement en raison de son refus d'autoriser l'attribution d'un prêt à l'Auberge Grand-Mère de Shawinigan, malgré les trois appels téléphoniques du premier ministre Jean Chrétien.

Presse Canadienne

### 95 % des profs contre un ordre

L'ordre professionnel des enseignants que propose le ministre de l'Éduca-

tion ne suscite pas l'appui des principaux intéressés. Lors d'un vote secret tenu du 9 au 13 février, 51 563 professeurs — soit 95 % des votants — ont rejeté le projet. « Les enseignants sont déjà plus encadrés que bien d'autres professions, a indiqué Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement. Nous demandons au ministre d'oublier sa proposition. Il y a d'autres chats à fouetter en éducation. »

Marie Allard

### Grève au CN

Environ 5000 employés des ateliers, des bureaux et des installations intermodales du CN, qui représentent environ le quart du personnel du transporteur, devraient déclencher une grève à minuit et une minute, aujourd'hui, a annoncé le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile. Les négociations entre le syndicat et le CN pour éviter la grève ont pris fin vers 19h30. Le négociateur en chef du syndicat, Gary Fane, a indiqué qu'il était prêt à reprendre les négociations en tout temps. Un porte-parole du syndicat a déclaré que tout serait mis en oeuvre pour ne pas perturber les services de transport de passagers.

Presse Canadienne

# Le ministère du Revenu abolit 82 postes

GILLES NORMAND

Le ministère du Revenu du Québec procédera à l'abolition de 82 postes permanents au service de perception des pensions alimentaires de sa division de Montréal, ce qui représente la moitié des effectifs et des économies annuelles pouvant atteindre 900 000 \$.

C'est le député de Richelieu et ex-président du Conseil du Trésor dans le gouvernement péquiste, Sylvain Simard, qui a annoncé la nouvelle, hier, en marge de la réunion préparatoire à la reprise des travaux parlementaires que tiennent les députés du PQ dans un hôtel de l'est de Montréal.

Selon M. Simard, qui a dit vou-

loir dénoncer la décision du gouvernement libéral de sabrer les services offerts à un bon nombre de mères seules, les postes seront supprimés en deux vagues successives, soit 29 d'ici le 21 mars et les autres progressivement d'ici mars 2005. « Et cela, contrairement à l'engagement formel répété encore une fois, la semaine dernière, par la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, qu'il n'y aurait aucun congédiement dans la fonction publique à la suite de la restructuration de l'État. »

Le député dit avoir appris cette information à la suite des dénonciations faites au Parti québécois par des fonctionnaires qui ont reçu un avis que leur poste serait aboli

et qu'« ils se retrouveraient donc devant une fin de carrière accélérée ».

« Pourquoi sabrer un service aussi extraordinairement important pour les femmes chefs de famille monoparentale ? » s'inquiète M. Simard.

« Il y a une insensibilité sociale évidente, ici ; une insensibilité aux problèmes de milliers de femmes qui ont connu dans le passé la difficulté quotidienne de réclamer auprès de leurs ex-conjoints des pensions alimentaires », accuse-t-il.

M. Simard soutient que le système de perception universel, qui a connu des difficultés à se mettre en place, fonctionne maintenant très

bien. « Il y aura des retards évi-dents. Ce sera beaucoup plus long pour obtenir des services et cela créera de l'incertitude. Les femmes peuvent se présenter, rencontrer un fonctionnaire, être informées sur la façon de procéder. Ce service de consultation est donc aboli. Ça fonctionnera désormais par téléphone », déplore-t-il.

Le député de Richelieu, flanqué de son collègue de Gaspé, Guy Lelièvre, critique en matière de Revenu, a rappelé qu'avant les Fêtes, les libéraux avaient annoncé leur intention de transformer le système en poursuites contre les mauvais payeurs. « Fin de la perception automatique. Il apparaît évident qu'ils ont écarté, dans leur réingénierie, un éventuel changement à la loi », estime-t-il.

Cette révélation de M. Simard a semblé prendre de court les porte-parole du gouvernement Charest

en la matière. Au Conseil du Trésor, l'attachée de presse, Véronique Mercier, a déclaré que cette décision n'a « rien à voir avec le processus de modernisation ».

« Aucune décision n'a encore été prise à ce jour. La modernisation s'étendra sur une période de deux à trois ans et les premières annonces seront faites au printemps. M. Simard essaie d'effrayer les employés de la fonction publique », a assuré M<sup>me</sup> Mercier avant de nous renvoyer au ministère du Revenu.

L'attachée de presse du ministre Lawrence Bergman, Valérie Sauvé, a expliqué qu'une restructuration administrative avait été entreprise à l'intérieur du service de perception des pensions alimentaires, ce qui, soutient-elle, n'aurait rien à voir avec la réforme de M<sup>me</sup> Jérôme-Forget. Mais on cherchait toujours l'explication en fin de journée.

ACTUALITÉS

# Un procès aux allures de cirque

ANDRÉ CÉDILOT

Absence de décorum. C'est la critique la moins sévère que l'on puisse faire de la conduite des avocats des neuf motards durant cette longue — trop longue — bataille judiciaire qui s'achève au palais de justice Gouin.

A bien des moments, le procès a eu l'air d'un vrai cirque, alors que les huit avocats de la défense parlaient en même temps, ricanaient et interpellèrent insolentement les témoins, les avocats de la poursuite et même le juge. Il est arrivé souvent que l'un d'eux interrompe un interrogatoire et fasse devant le jury des commentaires gratuits et déplacés sur la preuve. Tout cela, bien sûr, au détriment des règles de procédure et du décorum dont se sont toujours enorgueillis les tribunaux.

À de nombreuses reprises, ils ont mis le juge Pierre Béliveau dans l'embarras et défié son autorité, allant jusqu'à mettre en doute son impartialité. Le juge a dû supporter le ton hargneux et les remarques acerbes de ces mêmes avocats qui se comportaient comme s'ils avaient tous les droits. L'absence de discipline prenait aussi la forme d'insinuations, de cris, de moqueries, de réponses sèches, de haussements d'épaules et de regards méprisants.

Même si leur patience a été mise

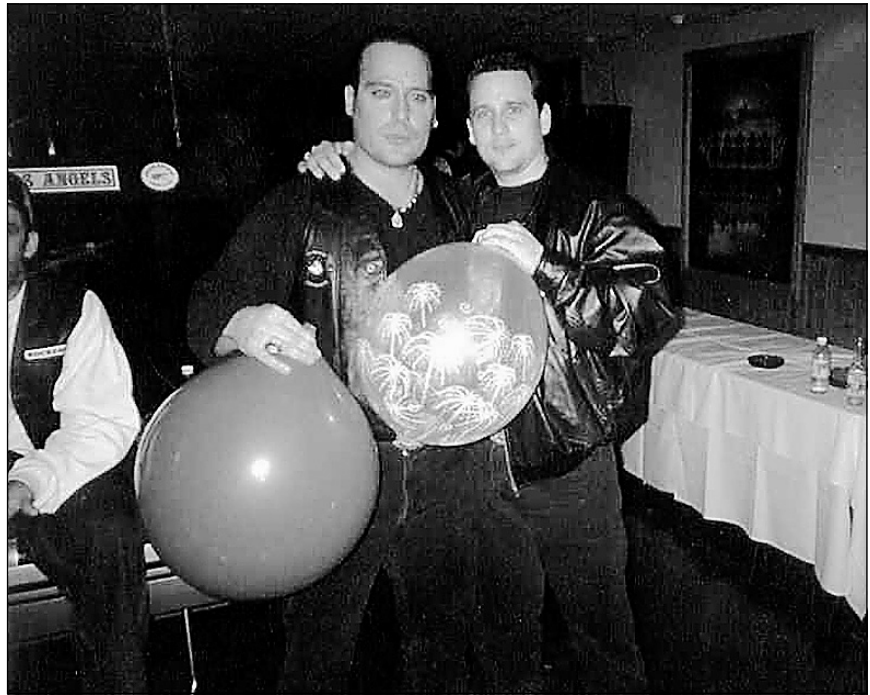


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE  
Bruno Lefebvre (à gauche) et André Couture, deux des Rockers de Montréal.

à rude épreuve pendant toute la durée du procès, les quatre principaux avocats du ministère public — Madeleine Giauque, Roger Carrière, François Brière et Jean-Pierre Saint-Jean — sont peu souvent tombés dans le piège de leurs adversaires. En général pragmatiques, ils ont eu parfois des répliques acides à des remarques trop

personnelles ou des manquements flagrants à la procédure. Ils se sont d'ailleurs plaints à répétition de l'arrogance de leurs adversaires et de leur peu de respect des convenances.

Du haut de sa tribune, le juge Pierre Béliveau est intervenu plus d'une fois pour calmer les esprits échauffés. Le 28 août 2003, il affirme notamment avoir été témoin dans son bureau d'un échange disgracieux entre deux avocats.

Il a même cru que les deux hommes allaient en venir aux coups. « J'ai trouvé ça d'un pénible accompli », a-t-il relaté quand il a évoqué l'incident devant le tribunal.

De toute évidence, c'est surtout l'indiscipline et le manque de professionnalisme des avocats de la défense qui l'ont le plus irrité. Même s'il a montré une tolérance peu commune, on ne compte plus les fois où il a rappelé à l'ordre les Pierre Panaccio, François Bordeleau, Guy Quirion, Lise Rochefort, François Taddeo et Jean-Pierre Sharpe. Il a même perdu son sang-froid à quelques occasions en criant à tue-tête pour reprendre le contrôle de l'audience.

Fille de juges, M<sup>me</sup> Lucie Joncas, qui représente Sébastien Beauchamp, des Rockers de Montréal, est peut-être la seule à avoir fait montre d'un peu plus de réserve. Quoique solidaire de ses collègues, elle restait plutôt silencieuse et quittait même la salle quand ça chauffait trop. Quant à M<sup>me</sup> Roland Roy, il a remplacé M<sup>me</sup> Dominique Larose, qui s'est retirée du procès en octobre.

**Insolence et irrespect**  
Il faut dire que le bel esprit d'équipe des avocats des Hells An-

gels et des Rockers a mis un peu de temps à se cimenter à la suite de l'avortement du premier procès devant le juge Jean-Guy Boilard, en juillet 2002. M<sup>me</sup> Lise Rochefort, entre autres, s'était remise à la tâche en bougonnant. Elle n'avait pas prisé les jeux de coulisses ayant entraîné le départ de son collègue et ami Jacques Bouchard. C'est lui qui défendait Richard Mayrand au premier procès.

Après avoir passé l'éponge sur bien des écarts de conduite durant les débats qui ont précédé l'arrivée des jurés le 4 février 2003, le juge Béliveau a semoncé vertement les avocats de la défense quand ils ont commencé à faire preuve d'insolence et d'irrespect à son égard. Le 13 février, il a remis aux huit avocats une lettre dans laquelle il a fait état de tout ce qu'il leur reprochait individuellement. En cas de récidive, disait-il, il en appellerait au Barreau du Québec.

Désireux de mener le procès à terme, le juge Béliveau a remué ciel et terre pour éviter ce genre de tension. En dépit des promesses faites à la reprise des procédures, en août 2003, les avocats des motards ont fait des admissions au compte-gouttes, s'attirant les foudres du juge. D'un autre côté, ils ont exploité à peu près tous les recours offerts par la loi en multipliant les requêtes — une soixantaine, dont « une foule inutiles et futiles », de l'avis même du juge.

Ces mêmes avocats s'en sont également pris aux journalistes en les

**L'absence de discipline prenait aussi la forme d'insinuations, de cris, de moqueries, de réponses sèches, de haussements d'épaules et de regards méprisants.**

accusant de tous les maux, et surtout d'entretenir des préjugés envers les motards. Dans un jugement, le juge Béliveau a d'ailleurs noté que le pire chahut s'est produit quand les reporters de *La Presse* et de CKAC ont été appelés à expliquer la provenance d'informations contenues dans un texte entourant la sélection des jurés — et couvertes par une ordonnance de non-publication. La réponse étant peut-être trop simple — les renseignements leur avaient été fournis par un collègue de TVA, Daniel Renaud — les avocats de la défense, croyant à un tour de passe-passe de la police, en ont fait tout un plat!

L'un des ténors de la défense, M<sup>me</sup> Pierre Panaccio, qui défend le No-

## DES CHIFFRES

- 786 : nombre de pages du résumé de la preuve
- 75 : nombre de pages des cahiers de directives
- 118 : nombre de jours devant le jury
- 102 : nombre de jours en l'absence du jury
- 146 : nombre de témoins
- 346 : nombre de témoignages (des policiers ont témoigné à plusieurs reprises)
- 1383 : nombre de pièces à conviction

mads Richard Mayrand, est sans contredit celui qui a poussé le plus loin l'arrogance. Reconnu comme un bagarreur, cet avocat de longue date des Hells Angels s'est surpassé par son impolitesse et ses plaisanteries — trop souvent de mauvais goût — pendant tout le procès. Son objectif manifeste : susciter la confrontation et déconcentrer la Couronne en la faisant mal paraître devant le jury.

### Lettre vitriolique

À certains moments, les François Bordeleau, Guy Quirion, Lise Rochefort, Jean-Pierre Sharpe et François Taddeo, qui ne sont certes pas des modèles à imiter eux non plus, ont aussi placé l'audience sous le signe de l'absurde en raison de leur attitude revêche, arrogante et impolie. En avril, une autre lettre du juge, encore plus vitriolique, cette fois à l'adresse unique de M<sup>me</sup> Rochefort, a semblé avoir un certain effet sur leur ardeur belliqueuse.

À n'en pas douter, la situation s'est améliorée à la suite de ce geste exceptionnel du juge Béliveau. Dès lors, les avocats ont fait plus attention. Ils se sont montrés un peu plus conciliants, et le procès a pris un meilleur tempo. Il a même fonctionné sur les chapeaux de roues depuis la fin de l'automne, au point d'écourter les débats de quatre mois. On s'attendait en effet à ce que le procès se termine en juin.

Étant donné l'enjeu de ce procès et sa longueur, tous sont d'opinion que les débordements sont inévitables, mais il importe qu'ils ne prennent pas le dessus comme ce fut trop souvent le cas. De là, l'intérêt du rapport attendu de l'ancien juge Bernard Grenier, qui a agi comme observateur du Barreau du Québec, à la fin de l'été. Selon un porte-parole de l'organisme, le ministre de la Justice est déjà au courant des grandes lignes du document.

## Paroles d'avocats

« C'est la maudite police, j'en ai plein le cul de la police », s'est exclamé en pleine cour M<sup>me</sup> Pierre Panaccio, en s'interrogeant sur la provenance d'informations publiées par un journaliste durant le processus de sélection des jurés. En réalité, les renseignements venaient d'un autre journaliste!

« Votre attitude est toujours en faveur de la Couronne. C'est plate. Peu importe votre décision, vous n'aurez pas un procès bon-bon où la défense va s'écraser devant la Couronne, les médias... Vous êtes capable de changer... Mettez vos culottes, monsieur le juge », a lancé M<sup>me</sup> Lise Rochefort. À une autre occasion, elle a soulevé l'ire du juge en l'accusant de partialité.

« Pourquoi vous dites toujours que ça suffit quand c'est un avocat de la défense qui se lève », a lancé M<sup>me</sup> Jean-Pierre Sharpe, à l'adresse du juge. En voyant le magistrat quitter son siège après de pressantes invitations au calme, l'avocat a crié avec mépris, au milieu du tumulte : « On le sait bien, ça presse, il est 18 h 46. »

Inquiet de ce que le juge permette la publication des honoraires des six avocats payés par l'État, M<sup>me</sup> Guy Quirion, a présenté au juge les arguments suivants : « On va publier que les avocats de la défense sont des incompetents, des imbéciles... C'est une farce... Vous n'êtes pas un conseiller juridique, mais un juge de la Cour supérieure... S'il n'est pas content (en parlant de l'avocat des médias) qu'il aille à Ottawa (pour faire changer le Code pénal)... »

« Y connaît rien », s'est écrié devant le jury M<sup>me</sup> Pierre Panaccio pendant qu'un délateur était interrogé par la Couronne. Comme l'avocat des Hells Angels s'est mis à palabrer de plus belle, le juge Béliveau lui a coupé le sifflet en ordonnant à la greffière de fermer son micro.

« On parle pas à vous, on parle entre avocats et le juge, pas à un petit minable », a laissé tomber M<sup>me</sup> Guy Quirion à l'endroit d'un délateur qui était à la barre.

— propos notés par André Cédilot

LA DESSERTE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU DE MONTRÉAL



## Service sans escale

# Montréal — Moncton, dès le 4 mars 2004.



## On monte à Moncton!

Rendez-vous à Moncton, d'un seul trait et sans détour, en passant par WestJet. Dès le 4 mars 2004, nos nouveaux vols quotidiens vous y mèneront sans escale, depuis l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. Comme toujours, notre service sympa et nos tarifs avantageux sont de la partie! De plus, en réservant un aller-retour en ligne sur westjet.com, vous économiserez 6\$ sur le tarif, tout en accumulant de précieux milles de récompense AIR MILES<sup>md</sup>. Réservez dès aujourd'hui, et profitez d'économies appréciables... sans arrêt, avec WestJet.

À PARTIR DE

# 109\$\*

ALLER SIMPLE VERS MONCTON

Réservez d'ici le **23 février 2004** pour voyager jusqu'au **30 avril 2004**.  
Les tarifs « aller » énoncés incluent le rabais internet de 3 \$.  
Tarifs légèrement plus élevés sur réservations téléphoniques faites par le biais de notre Super Centre des ventes.

\*Le nombre de places à ces tarifs est limité et ils ne sont pas disponibles pour tous les vols. Nouvelles réservations seulement. La surcharge de carburant est incluse dans les tarifs énoncés. Les taxes, les frais et les surtaxes sont supplémentaires s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée à d'autres tarifs. Achat préalable de 7 jours nécessaire. Les vols pourraient ne pas opérer les jours annoncés de vente. Les périodes d'interdiction s'appliquent les 8, 9, 11 et 12 avril 2004. Md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.

Victoria • Comox • Vancouver • Abbotsford • Prince George • Kelowna • Grande Prairie • Calgary • Edmonton • Fort McMurray • Saskatoon • Regina • Winnipeg • Thunder Bay • Windsor • London • Hamilton • Toronto • Ottawa • Montréal • Moncton • Halifax • Gander • St. John's

SERVICE EN BOEING 737

COLLATIONS GRATUITES

RÉSERVATIONS DE VOITURE ET D'HÔTEL À WESTJET.COM

APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU WESTJET AU 1.877.956.6982

# westjet.com



Moins cher. Plus sympa.

# MONTRÉAL PLUS

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE

## Carnaval urbain sur la Place des Arts

NICOLAS BÉRUBÉ

Des centaines de personnes se sont rassemblées sur l'esplanade de la Place des Arts pour assister au lancement du 5<sup>e</sup> festival Montréal en lumière.

En début de soirée, la rue Sainte-Catherine a pris des airs de carnaval lorsque des feux d'artifice ont illuminé le ciel entre les tours du complexe Desjardins. Un spectacle de « pyrotechnie urbaine » impressionnant : les longues traînées de feu venaient pratiquement lécher les fenêtres de l'hôtel Hyatt Regency.

« C'est la première fois que je vois des feux d'artifice en hiver ! a lancé Pablo Ruiz, un étudiant mexicain qui étudie à Concordia. C'est cool comme spectacle, je ne m'attendais pas à voir des feux d'artifice au centre-ville de Montréal. »

Tout près de là, une immense montagne faite d'échafauds recouverts de toile blanche est érigée sur l'emplacement où se trouve, l'été, le bassin de la Place des Arts. Un film d'animation, *Les Aventures de Tom*, est projeté directement sur cette « montagne-écran » jusqu'à 21 h, puis des VJ s'approprient

l'espace pour y diffuser des créations originales.

Plusieurs feux de camp sont répartis sur les lieux. Ils embaument l'air du centre-ville d'une odeur de fumée et permettent au visiteur d'y faire griller des saucisses que l'on trouve sur place. Mais l'installation la plus imposante est sans doute la glissade de neige géante installée rue Sainte-Catherine, dont les parois sculptées aux formes arrondies semblent tout droit sorties d'un conte fantastique.

« Ici, c'est un coin rassembleur, a dit Charles Sénéchal en levant le bras pour désigner la rue Sainte-

Catherine. Nous, on vient l'été pour le jazz, et là, on est venus voir le festival. J'ai été impressionné par les feux d'artifice. C'est très bien organisé. »

Le festival Montréal en lumière se poursuit jusqu'au 29 février, il dure 11 jours et 11 nuits en tout. Il est ouvert à tous, par temps froid comme par temps doux. Hier soir, le temps était idéal : il faisait -2 et le facteur vent en a profité pour prendre congé. « Il ne fait pas froid, c'est fantastique, s'est exclamée Marianne, venue avec son copain. Un peu plus et on pourrait se mettre à bronzer. »



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Des amuseurs publics ont offert un spectacle étonnant hier rue Sainte-Catherine, où se tenait le lancement du festival Montréal en Lumière.

## Mystérieuse tentative de meurtre

Transportée d'un motel d'Ahuntsic à un trottoir de LaSalle, la victime gravement blessée garde le silence

JUDITH LACHAPELLE

« On va faire le ménage, faut que ce soit propre quand ils viennent dans nos chambres ! » a lancé bruyamment une fausse blonde en montrant les enquêteurs de la police qui inspectaient le balcon du motel. La femme a fait résonner ses talons hauts sur le trottoir pour chercher un produit nettoyant dans le chariot de la femme de chambre, avant de revenir et claquer violemment la porte de sa « chambre de luxe ».

La vie continuait hier matin au motel Métro du 9925, rue Lajeunesse, tout près de la station de métro Sauvé. Des employés d'en-

tretien faisaient nonchalamment le ménage des chambres, laissant aux portes des vestiges de la soirée précédente, bouteilles de bière et draps roulés en boule. Un couple est sorti d'une chambre, un autre a glissé sa clef dans une serrure. Sans la présence d'un camion de la division de l'identification et d'une voiture de police du Service de police de la Ville de Montréal, ça aurait été *business as usual* dans ce motel plutôt modeste, malgré l'énorme enseigne « Chambres de luxe » qui trône à l'entrée.

Car la nuit de mercredi à hier n'aurait pas été particulièrement calme dans ce motel du quartier Ahuntsic-Cartierville. Peu d'infor-

mations ont filtré jusqu'ici, mais les policiers semblent sûrs d'au moins deux choses : une femme a été atteinte de projectiles dans une chambre de ce motel, et des témoins ont vu trois hommes à bord d'une camionnette abandonner une femme gravement blessée... à l'autre bout de la ville, sur le trottoir en face des urgences du Centre hospitalier Angrignon, pavillon LaSalle.

Il s'agirait bien de la même jeune femme, âgée de 20 ans. Elle a été recueillie vers 1h30 dans la nuit par le personnel des urgences de l'hôpital. Gravement atteinte à la hanche par une balle de calibre 22, elle a été transférée dans un autre

hôpital de la ville, qui n'a pas été divulgué pour protéger l'identité de la victime. Les médecins ont craint pour sa vie en début de journée, avant de déclarer qu'elle était désormais dans un état stable, hors de danger.

Mais la jeune femme aurait refusé, jusqu'ici, de collaborer avec la police pour retracer le ou les auteurs de cette tentative de meurtre. Elle est d'ailleurs connue des services policiers, a précisé le porte-parole, Steve Morissette, hier soir. Avec ou sans sa collaboration, l'enquête se poursuit malgré tout.

Avec la collaboration de Marcel Laroche

## Le jury met peu de temps à déclarer Gemme coupable

CHRISTIANE DESJARDINS

En plus de la preuve écrasante qui pesait sur lui, Stéphan Gemme s'est acharné à creuser le trou dans lequel il s'est enfoncé pendant toute la durée de son procès en se défendant seul, et aussi mal qu'on puisse l'imaginer. Le jury n'a pas eu à délibérer longtemps avant de le déclarer coupable du vol d'une voiture, et de possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic, hier au palais de justice de Montréal.

Le juge Jean-Guy Boilard n'avait d'ailleurs guère laissé de latitude au jury sur le verdict. Ils devaient obli-

gatoirement le déclarer coupable du vol. En fait, il leur restait seulement à décider si l'accusé de 35 ans était coupable de possession simple de stupéfiants ou de possession en vue d'en faire le trafic. Mais voilà, en interrogeant Chantal Trottier, seul et unique témoin appelé en défense, Gemme avait insisté pour qu'elle admette qu'elle lui avait acheté de la drogue dans le passé. Après avoir réécouté ce témoignage, le jury a choisi la possession en vue de trafic.

Gemme, qui a plusieurs antécédents judiciaires, souffre de toute évidence de certains problèmes. Il croit que tout le système est contre

lui, multiplie les recours qui n'ont ni queue ni tête, et pendant le procès, son discours allait dans tous les sens. Sa vie tient manifestement dans les sacs de papier brun qui contiennent tous ses dossiers et qu'il traîne partout. La peine que le juge avait en tête, et qui était d'ailleurs suggérée par la Couronne, en était une de deux ans.

Conscient des problèmes de l'accusé, le magistrat aurait préféré l'envoyer au pénitencier où les conditions sont moins dures que dans les institutions provinciales, dit-on, et où il existe davantage de services susceptibles de lui venir en aide. Il

a cependant laissé le choix à l'accusé.

« On est deux par cellule au pénitencier. Je peux pas. J'ai des dossiers confidentiels... Et puis, au pénitencier, je vais me faire battre. En 90, ils m'ont changé cinq fois de pénitencier parce que je me faisais tout le temps battre. C'est ça que vous voulez que je dise, il faut encore que je m'abaisse devant tout le monde », a rétorqué Gemme. Il a finalement pris le chemin de la prison, pour purger une peine de deux ans moins un jour.

Dans cette affaire, Gemme avait été pris sur le fait alors qu'il tentait de voler une voiture dont le moteur tournait. Les propriétaires l'avaient surpris, et l'avaient maîtrisé jusqu'à l'arrivée de la police. Sous le siège du conducteur, on devait découvrir un sac contenant des sachets de cocaïne et de cannabis, que Gemme avait cachés en voyant arriver la police.

EN BREF

### Le Barreau enquête sur des propos de Guy Bertrand

Le Syndic du Barreau du Québec a ouvert une enquête hier sur les propos tenus par M<sup>e</sup> Guy Bertrand en marge des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur le renouvellement de licence de la controversée station de radio CHOI-FM, à Québec. « En démocratie, on peut tout faire si on est prêt à en payer le prix. Je peux faire brûler votre maison si je suis prêt à aller en prison. Je peux tuer quelqu'un si je suis prêt à aller en prison », a-t-il dit lors d'un point de presse hier. Interrogé hier par les journalistes sur ses propos, l'avocat a voulu préciser sa pensée en disant qu'il était de la responsabilité de chaque individu dans une société d'accepter la loi et ses conséquences. « Tout ce qui n'est pas défendu peut être fait impunément. Mais de dire qu'on a le droit de tout faire en démocratie, ça n'a rien à voir, c'était dans une autre phrase. »

Presse Canadienne

### Blocus sur la route 138: ce n'est pas fini

Les chômeurs et chômeuses de la Côte-Nord persistent et signent. Pour la deuxième journée consécutive, ils ont sérieusement perturbé la circulation sur la route 138, à la hauteur de Forestville et de Baie-Trinité. Ils entendent poursuivre le même manège tant qu'ils n'auront pas eu un signe tangible du premier ministre Paul Martin. À Forestville, la barricade a été de nouveau érigée à 7 h 30. Elle a été étanche jusqu'à 14 h, avec l'intervention du groupe de contrôle de foule de la Sûreté du Québec. À Baie-Trinité, le blocus a été érigé à 8 h 30. Le barrage a été définitivement levé à 14 h 40. Les chômeurs n'ont pas dit leur dernier mot et comptent reprendre chaque jour les barrages sur la seule route de la Côte-Nord, tant qu'il n'y aura pas de modification au régime d'assurance-emploi.

Presse Canadienne

### Agresseur recherché

Les policiers du SPVM recherchent activement trois truands qui ont tabassé une femme, allant même jusqu'à l'asperger de gaz poivre pour lui voler sa voiture. L'agression est survenue vers 22h mercredi, au moment où la dame d'une cinquantaine d'années venait de garer sa Pontiac Grand Am rouge devant une résidence de la rue Saint-Charles, dans le quartier Ahuntsic, à Montréal. Trois individus ont surgi de nulle part, l'ont rouée de coups, en plus d'utiliser le gaz poivre pour la maîtriser. Profitant de l'état de panique de l'automobiliste, les assaillants se sont enfuis à bord de son véhicule. La victime a été transportée à l'hôpital, souffrant surtout d'ecchymoses au visage, tandis que les suspects sont toujours au large.

La Presse

### Saisie de 123000 \$US en billets contrefaits

Deux perquisitions effectuées conjointement par la police de Montréal et les services secrets des États-Unis ont conduit à l'arrestation de deux hommes soupçonnés de fraude surpris en possession de 123 000 \$ en billets américains contrefaits. Ali Reza Bassiri, 36 ans, et Fady Jabbour, 37 ans, se seraient apprêtés à écouler les faux billets sur le marché montréalais quand les policiers du centre opérationnel ouest et les enquêteurs américains les ont arrêtés. Selon la police, Bassiri transportait 23 000 \$ en faux billets de 100 \$ américains lors de son arrestation effectuée le 8 janvier dernier tandis que Jabbour a été pris en flagrant délit le 12 février avec la rondelle somme de 100 000 \$ en billets contrefaits, lors d'une transaction avortée dans un stationnement du centre-ville de Montréal. Le tandem a été accusé de mise en circulation de monnaie contrefaite, au palais de justice de Montréal. L'argent saisi lors de ces deux opérations policières était d'une très bonne qualité d'impression, ce qui a incité les policiers à rappeler aux citoyens d'être extrêmement vigilants avant d'accepter des billets de 100 \$ américains.

Marcel Laroche

# MONDE

## Une mission internationale en Haïti

AFP, PC ET AP

OTTAWA — Une délégation internationale, incluant des représentants du Canada, des États-Unis, de France, l'Organisation des États américains et des pays caraïbes se rendra demain en Haïti pour obtenir des réformes du président haïtien Jean-Bertrand Aristide, confronté à une rébellion armée.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham, en a fait l'annonce hier, précisant que le Canada sera représenté par son ministre de la Francophonie, Denis Coderre.

Évoquant l'accord intervenu en début d'année entre le président haïtien et la Caricom (Communauté des pays de la Caraïbe), le chef

de la diplomatie canadienne a laissé entendre que le président Aristide ne respectait pas ses promesses.

La délégation enverra un « message ferme à M. Aristide, qu'il doit respecter ses obligations », a expliqué le ministre Graham, qui ne peut être de la délégation à cause d'un autre engagement. « C'est un premier pas très important pour créer une situation où l'opposition pourra entrer dans les discussions. C'est ça l'objectif de la démarche », a-t-il poursuivi à la sortie des Communions.

Selon M. Graham, M. Aristide a « un temps défini » pour appliquer ses engagements, qui portent sur la libération de certains prisonniers politiques, la nomination d'un nouveau premier ministre qui se-

rait autonome par rapport à la présidence, et des réformes dans la police. « Cela ne peut pas être indéfini », a ajouté le ministre canadien sans donner de date précise.

Pour sa part, le secrétaire d'État américain Collin Powell a indiqué que les mesures qui seront proposées ne prévoient pas le départ du président haïtien, mais il a laissé entendre que Washington ne serait pas opposé à cette hypothèse à condition que cela se fasse dans un cadre constitutionnel et en vertu d'un accord politique entre les parties haïtiennes.

Le Pentagone a annoncé l'envoi d'une mission militaire en Haïti chargée d'évaluer la sécurité dans le pays et celle des diplomates américains. Cette mission, deman-

dée par l'ambassadeur américain en Haïti, James Foley, sera composée de trois ou quatre experts du commandement sud, qui a autorité sur la région des Caraïbes. Les militaires seront chargés d'évaluer également les menaces sur l'ambassade américaine et son personnel.

Entre temps, Washington a invité les ressortissants américains présents en Haïti à quitter le pays en raison du climat de violence qui y règne. Le Canada a émis un avis similaire.

À Port-au-Prince, le président Aristide a affirmé qu'il était prêt à mourir pour défendre son pays, comme les policiers tués par des insurgés depuis début février.

« Moi aussi, je suis prêt à mourir

si c'est ce que je dois faire pour défendre mon pays », a déclaré le chef de l'État haïtien, confronté depuis 15 jours à une insurrection d'individus, armés et portant l'uniforme réclamant sa démission.

Il a également appelé la police à lutter contre les insurgés, qualifiant de « bluff » leurs déclarations menaçantes sur une prise prochaine de Port-au-Prince et d'autres villes haïtiennes importantes. Il a demandé à la police de « prendre des dispositions pour empêcher les actions des terroristes » dans le pays.

Selon lui, « il y a beaucoup de bluff dans les déclarations » des insurgés. « C'est une guerre psychologique pour vous démobiliser, pour vous faire peur », a-t-il dit à l'intention des forces de l'ordre.



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE ©

Une Iranienne voilée passe devant les affiches électorales de deux candidats conservateurs aux législatives d'aujourd'hui, dans la ville de Kerman située à 1000 kilomètres de la capitale, Téhéran.

## Qom: ça bouillonne sous le turban



LAURA-JULIE PERREAULT

L'IRAN À LA CROISÉE DES CHEMINS

- 1> Ici Irangéles
- 2> Le roi est mort, vive le roi
- 3> Après le rêve islamique
- 4> La révolution à Qom

QOM — À une époque, la seule évocation du nom de la ville de Qom suffisait à faire trembler la plupart des Iraniens. Cette ville sacrée de l'islam chiite était aussi la forteresse de l'islamisme militant. Mais 25 ans après la révolution, Qom n'est plus le bloc monolithique qu'elle a longtemps semblé être. De ses murs de brique se lève une nouvelle voix de dissension et un appel à la réinterprétation de l'islam.

Il faut faire un arrêt chez le grand ayatollah Yousof Saanei pour voir que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de Qom depuis 1979.

Cette année-là, l'ayatollah Khomeiny était revenu de 14 ans d'exil, en promettant de s'établir à Qom en tant que chef religieux du pays. Mais un an plus tard, le clergé de Qom détenait une grande partie du pouvoir politique et l'ayatollah Khomeiny était le leader suprême

Pendant que les Iraniens élisent aujourd'hui même leur nouveau gouvernement, *La Presse* termine sa série d'articles sur ce pays divisé en constatant que la soif de liberté vient parfois d'où on s'y attend le moins.

du pays. L'Iran était devenu la première théocratie du monde et Qom en était la tête pensante.

L'ayatollah Saanei, que Khomeiny aimait appeler son « fils », son « protégé », a été nommé au premier Conseil des Gardiens, un groupe de 12 religieux qui a un veto sur toutes les lois adoptées par le Parlement et sur tous les candidats qui veulent briguer les suffrages. Ce conseil, aujourd'hui dans les mains de mollahs conservateurs, est au cœur de la crise politique qui fait rage en Iran et qui met en péril les élections parlementaires d'aujourd'hui.

Dans les années 80, l'ayatollah Saanei a aussi assumé le poste de procureur en chef au moment où le nouveau régime islamique s'est rendu célèbre en exécutant des milliers de membres de l'opposition politique, la plupart âgés de moins de 30 ans.

### Changement de cap

Un quart de siècle s'est écoulé depuis. Aujourd'hui, dans la maison de briques traditionnelle, située à moins de 200 m d'un des cinq en-

droits les plus sacrés de l'islam chiite — le mausolée de Massoumeh — et qui sert de quartier général au grand ayatollah, une petite équipe de production s'apprête à immortaliser l'entrevue avec *La Presse* sur caméra vidéo. L'assistant de l'ayatollah tend une carte professionnelle, arborant l'adresse du site Web du leader religieux. En plus de tasses de thé, le grand ayatollah offre à ses visiteurs sa biographie en anglais.

Le septuagénaire, qui se présente coiffé d'un turban et habillé de l'aba, la robe traditionnelle religieuse, n'est pas moderne que par la forme de ses contacts avec la presse étrangère. Au cours des dernières années, ce disciple de Khomeiny a émis des décrets religieux, ou *fatwas*, qui ont de quoi surprendre.

Celui qui appartient au groupe sélect des grands ayatollahs — titre mérité par de longues années d'étude de la religion — prône notamment la fin de la discrimination entre les sexes. « Je pense que les femmes devraient pouvoir occuper tous les postes dans la société : ce-

lui de juge, de politicienne et même de mojtahid (un titre signifiant « objet d'émulation » réservé à ceux qui étudient l'islam au séminaire) », explique le septuagénaire en caressant sa barbe blanche.

Il croit aussi que le leader suprême, choisi par un groupe de 86 religieux selon un mode d'élection semblable à celui du Vatican, devrait prêter l'oreille aux doléances du peuple. L'ancien pupille de l'ayatollah Khomeiny concède même que son mentor serait quelque peu déçu de voir l'Iran dans son état actuel.

« Si l'imam Khomeiny était vivant aujourd'hui, il serait très inquiet de voir la violation des droits des gens et de voir les factions (réformateurs et conservateurs) qui se battent les uns contre les autres. Mais il serait content de voir les étudiants en quête de justice. Il serait content de voir les valeurs islamiques discutées sur la place publique », dit-il.

### Une tendance de plus en plus visible

L'ayatollah Saanei n'est pas le seul à critiquer ouvertement les résultats de la révolution. Une certaine dissension a toujours existé à Qom, lieu de haut savoir religieux. Depuis huit ans, une nouvelle horde de mollahs, établis à Qom, dit tout haut qu'il est temps de réviser le tir avant que le bateau de l'islam politique ne sombre complètement.

« Nous avons fait la révolution islamique pour la liberté et la justice sociale. Nous sommes bien loin de ces deux buts », commente le mojtahid Fazel Meibodi, chargé du département des publications de l'Université Mofid de Qom, une institution qui a pour objet de donner une profession aux jeunes hommes qui ont terminé leur éducation religieuse. En plus du droit, l'université offre des cours d'économie et de gestion. Un peu plus de 10 % des étudiants sont du sexe féminin.

Selon M. Meibodi, qui a laissé son turban et sa robe sur un portemanteau à l'entrée de son bureau avant de commencer l'entrevue, le vent de réforme qui souffle n'épargne pas Qom et ses 180 000 mollahs. « Depuis 25 ans, beaucoup de gens ont changé d'idée. Nombreux sont qui croyaient en l'islam en tant qu'idéologie politique et qui n'y croient plus aujourd'hui. Je suis un de ceux-là. Dans le monde entier, le vent souffle dans le sens de notre interprétation », soutient-il.

Pendant ce temps, à Qom, la vie suit son cours. Les femmes portent ici le tchador qui les recouvre de la tête aux pieds, des milliers de pèlerins affluent dans la ville sainte tous les jours. Peu d'entre eux sont conscients qu'une révolution des idées se prépare derrière les murs des séminaires.

## Pas d'élections rapides en Irak malgré la passation prévue le 30 juin

AFP ET AP

NEW YORK/BAGDAD — Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a jugé impossible hier la tenue d'élections législatives en Irak d'ici au 30 juin, malgré les demandes pressantes du chef spirituel de la communauté chiite.

M. Annan a cependant maintenu le transfert du pouvoir à cette date.

L'administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer, a lui aussi affirmé que la date du 30 juin prévue pour le transfert du pouvoir aux Irakiens était maintenue, mé-

me si « des modifications sont possibles ».

Il a estimé que le Conseil intérimaire de gouvernement irakien (CIG) « travaillait bien » et était parvenu à gagner le soutien et le respect du peuple irakien. M. Bremer a toutefois esquivé l'épineuse question de la loi islamique comme base de la future constitution irakienne. Certains membres du CIG souhaiteraient en effet que la charia en soit la base principale, plutôt qu'une base parmi d'autres.

Interrogé sur le droit des Américains de dicter la structure du nouvel Irak, M. Bremer a rétor-

qué : « Nous avons l'obligation en tant que pouvoir souverain de nous assurer qu'une structure démocratique est mise en place tant que nous sommes ici. »

Le porte-parole du chef du parti islamiste Dawa, Ibrahim al-Jaafari, a reconnu que le délai était court pour la tenue d'élections générales avant le 30 juin, mais il a estimé qu'elles devaient avoir lieu « avant la fin octobre et avant la présidentielle américaine » de novembre.

« Nous ne savons pas quelle sera la réaction du prochain exécutif américain à l'égard de l'Irak. Si

(George W.) Bush est réélu, je pense que sa politique ne changera pas, mais s'il y a une modification à la tête des États-Unis, nous ne savons pas ce qui se passera », a déclaré le porte-parole.

« Nous ne sommes pas vraiment surpris (du rejet d'élections rapides) », a indiqué Haytham al-Husseini, responsable au Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRI).

Lors d'une réunion hier au siège de l'ONU avec les représentants de 45 pays et de l'Union européenne, Kofi Annan aurait évoqué l'existence d'un consensus sur la

nécessité d'élections législatives au suffrage direct. L'ayatollah Ali al-Sistani, chef spirituel des chiites, a réclamé des élections directes pour désigner le Parlement intérimaire, chargé de choisir le futur gouvernement provisoire.

Sur le terrain, les violences se sont poursuivies hier. Deux soldats américains ont été tués par l'explosion d'une bombe près de Khaldiya, à 80 kilomètres de l'ouest de Bagdad. Au moins un Irakien a également été abattu, tandis qu'un autre militaire américain a été blessé.

LE TOUR DU GLOBE

CHYPRE

Critiques mutuelles

Les dirigeants chypriotes grecs et turcs se sont critiqués mutuellement, hier, au premier jour de la reprise des négociations de paix sur Chypre, considérées comme la toute dernière chance de faire entrer une île réunifiée dans l'Union européenne le 1er mai. Le dirigeant chypriote turc Rauf Denktaş a estimé que les Chypriotes grecs « se comportent comme un membre de l'UE et veulent simplement nous annexer ». Le président chypriote grec Tassos Papadopoulos a pour sa part dit que les propositions faites par M. Denktaş « n'ont rien à voir avec le plan de paix (de l'ONU) et les questions-clés ».

Agence France-Presse

AFGHANISTAN

Chasse intensive à ben Laden

Les États-Unis déploient des efforts « intensifs » pour capturer le chef de l'organisation Al-Qaeda, Oussama ben Laden, qui se cachait quelque part à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, a déclaré hier le chef d'état-major interarmées américain Richard Myers. Il a souligné que les agences américaines de renseignement ont consacré « énormément de temps » à la traque de ben Laden, responsable des attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Les endroits où il se cache « n'ont pas changé depuis des mois », a affirmé Myers.

Agence France-Presse

IRAN

Équipements non déclarés

L'Agence internationale de l'énergie atomique a découvert en Iran des pièces d'un modèle sophistiqué de centrifugeuse que Téhéran aurait dû déclarer. Les inspecteurs auraient également mis la main sur du matériel servant à raffiner l'uranium destiné aux réacteurs nucléaires ou aux bombes atomiques, mais rien ne permet de dire si de l'uranium y a effectivement été introduit ou enrichi. L'Iran a vigoureusement démenti la présence de centrifugeuses dans une base militaire du pays, tandis qu'à Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, s'est dit « gravement préoccupé » par ces informations en provenance de Vienne.

Agence France-Presse

RUSSIE

La « guerre » du gaz

Le géant Gazprom, plus gros producteur russe de gaz, a annoncé hier avoir rétabli les livraisons vers le Bélarus qu'il avait totalement interrompues la veille, de même que celles passant par ce territoire pour aller vers l'Europe occidentale, qu'il avait également coupées afin d'éviter que Minsk ne siphonne les tuyaux. Le ton a monté entre le Bélarus et la Russie, Minsk rappelant son ambassadeur et dénonçant le « terrorisme » de Moscou, une déclaration qualifiée de « choquante » par la diplomatie russe. Le litige porte sur les tarifs préférentiels accordés au Bélarus par Gazprom, qui veut les augmenter.

Agence France-Presse

ÉTHIOPIE-ÉRYTHRÉE

Axworthy mal accueilli

Le nouvel envoyé spécial de l'ONU pour l'Érythrée et l'Éthiopie, le Canadien Lloyd Axworthy, arrivé hier à Addis Abeba, ne se rendra pas en Érythrée, les autorités d'Asmara ayant indiqué qu'il était « hors de question » qu'il vienne pour le moment. La mission de M. Axworthy concerne le tracé de la nouvelle frontière entre les deux pays. « J'ai l'habitude qu'on me claque la porte au visage », a-t-il commenté en prédisant qu'il trouvera le moyen de l'ouvrir.

Agence France-Presse

La ligue des gentlemen



ALEXANDRE SIROS

REGARD SUR LE MONDE

asiros@lapresse.ca

WASHINGTON – La politique américaine s'apparente généralement à un combat extrême et les courses à l'investiture font rarement exception à la règle. Coups bas, crocs-en-jambe, attaques vicieuses... Les candidats sont prêts à tout pour avoir la chance de se retrouver à la tête de la première puissance mondiale.

Or, cette année, les aspirants démocrates à la Maison-Blanche sont particulièrement sages. La course au leadership de leur parti se déroule jusqu'ici sans effusion de sang. L'affaire est tellement inusitée que ces jours-ci, on fait appel aux historiens pour savoir jusqu'à quel point la chose est unique.

En fait, il y a près de trois décennies qu'une ambiance aussi bon enfant n'a pas été constatée lors d'une course à l'investiture. C'est en 1976 qu'on a manifesté autant de retenue pour la dernière fois. Dans la foulée du scandale du Watergate, alors que les politiciens préféraient garder le profil bas et éviter de s'entredéchirer.

Le symbole de cette courtoisie ex-

trême qui est de nouveau en vogue a un nom : John Edwards. Ce sénateur de la Caroline du Nord, un quinquagénaire au visage de jeune premier, est doux comme un agneau envers ses adversaires. Mener une « campagne positive » est sa marque de commerce.

Il l'a encore prouvé dimanche, deux jours avant les primaires du Wisconsin, où une défaite cuisante aurait pu le forcer à l'abandon. Lors d'un débat télévisé, il a refusé de jeter le gant. Il s'est contenté de souligner que le favori, John Kerry, avait donné une réponse exagérément longue à une question sur son vote pour la guerre en Irak.

Une boutade bien polie par rapport à ce que les républicains réservent au gagnant de cette course. Ce soir-là, même l'ancien gouverneur du Vermont, le seul candidat à avoir attaqué Kerry avec une certaine insistance, a été tout aussi aimable. Même quand on lui a offert sur un plateau d'argent l'occasion de critiquer le sénateur du Massachusetts à propos de ses liens avec les groupes d'intérêts. Dean a préféré s'en prendre à George W. Bush à ce sujet, avant d'ajouter que Kerry est « une bonne personne ».

Les démocrates d'un bout à l'autre de l'Amérique sont motivés par le désir de battre Bush à tout prix. Non seulement sont-ils irrités par la façon dont leur président se comporte, mais ils craignent aussi qu'une victoire républicaine ne donne au parti un élan qui lui permettra de dominer le pays pendant des années.

Et chacun sait qu'un candidat choisi à l'issue d'une course à l'investiture sanglante peut être sérieusement affaibli. Un bon exemple est celui de Michael Dukakis, gouverneur du Massachusetts qui brigua l'investiture du Parti démocrate en 1988. Al Gore, son rival d'alors, s'était servi du dossier du criminel Willie Horton pour l'attaquer lors d'un débat avant les primaires de New York.

Mis en liberté provisoire au Massachusetts, Horton en avait profité pour violer et tuer une femme au Maryland. George Bush père, adversaire républicain de Dukakis, s'était servi de cette affaire plusieurs mois plus tard pour miner la crédibilité de son rival démocrate.

Les démocrates sont tellement conscients de l'importance de présenter un parti uni face à une machine républicaine bien rodée qu'ils semblent prêts à punir ceux qui rompent les rangs. Certains sont persuadés que la piètre performance de Dean et Dick Gephardt lors des caucus de l'Iowa est le reflet de cet état d'esprit. Les deux politiciens, qui ont diffusé des publicités négatives peu avant le scrutin, auraient été punis par l'électorat.

Il y a bien sûr quelques réserves : et si une campagne si peu rude ne permettrait pas de faire sortir tous les squelettes du placard du candidat choisi ? Si c'est le cas, ce démocrate aura du fil à retordre. Car la course à la Maison-Blanche s'annonce déjà comme l'une des plus impitoyables de l'histoire. Et il n'y aura pas de gentlemen parmi les républicains.

Mugesera: la Cour suprême décidera

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le gouvernement fédéral a obtenu hier une dernière chance d'expulser Léon Mugesera, ce ressortissant rwandais accusé d'incitation au génocide : la Cour suprême a accepté d'entendre l'affaire.

Ottawa veut demander au plus haut tribunal du pays de clarifier la définition juridique de ce qu'est la propagande haineuse. Depuis plusieurs années, le ministère de l'Immigration soutient que M. Mugesera a incité à la haine et au génocide contre les Tutsis, un des peuples du Rwanda, dans un discours prononcé à Kabaya lors d'une assemblée partisane, en 1992, alors qu'il était un homme politique influent.

Guy Bertrand, avocat de Léon Mugesera, s'est dit « très déçu » de la décision.

« M. Mugesera lui-même est attristé », a-t-il déclaré à La Presse Canadienne, en laissant entendre que son client pourrait être assassiné par des opposants s'il devait retourner au Rwanda.

Prononcé en langue kinyarwanda, le discours litigieux de Léon Mugesera a reçu plusieurs interprétations. En septembre dernier, la Cour d'appel fédérale a rejeté les allégations du gouvernement et permis à l'ex-étudiant de l'Université Laval de rester au pays.

Sharon présente son plan de séparation

AGENCE FRANCE-PRESSE

JÉRUSALEM – Le premier ministre israélien Ariel Sharon a expliqué hier son plan de séparation d'avec les Palestiniens à trois émissaires américains qui se sont ensuite entretenus avec des responsables palestiniens.

Durant trois heures, M. Sharon a exposé les principes de son plan prévoyant le démantèlement de colonies de la bande de Gaza et la construction d'une barrière au tracé controversé en Cisjordanie.

Il a assuré qu'Israël considérait qu'il « y a un seul plan international à l'ordre du jour », référence à la « feuille de route », tout en expliquant qu'Israël devrait avoir recours à des mesures unilatérales, faute d'application de ce plan d'inspiration américaine appuyé par l'Union européenne, l'ONU et la Russie.

Entretien

M. Sharon recevait le secrétaire d'État adjoint chargé du Proche-Orient, William Burns, le numéro deux du Conseil pour la sécurité nationale, Stephen Hadley, et le responsable du dossier Proche-Orient au sein de ce conseil, Elliott Abrams.

Les émissaires américains se sont ensuite entretenus avec le ministre palestinien chargé des négociations, Saëb Erakat, et Hassan Abou Libdeh, directeur de cabinet du premier ministre Ahmad Qoreï.

Le ministre palestinien des Affaires étrangères, Nabil Chaath, a déclaré aux journalistes « accueillir favorablement toute évacuation de colonies à condition que les Palestiniens n'aient pas à en payer le prix ».

**NOUVEL ARRIVAGE**

**TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX**

SUPERBES TAPIS MODERNES ET ANTIQUES, DE GRANDE QUALITÉ, DE TOUTES TEINTES ET DIMENSIONS

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

TAPIS AUTHENTIQUES FAITS À LA MAIN, IMPORTÉS D'IRAN, DU PAKISTAN, DE RUSSIE, D'AFGHANISTAN, DU CACHEMIRE ET DE CHINE. TOUTES TEINTES ET DIMENSIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ.

LA PLUS BELLE SÉLECTION DE TAPIS MOQUETTES JAMAIS MISE AUX ENCHÈRES AU CANADA.

Le seul encan du monde offrant

**UNE GARANTIE DE REMBOURSEMENT\***

**LE DIMANCHE 22 FÉVRIER, À 14 H**

**INSPECTION À COMPTER DE 12 H**

\*PRIME D'ACHETEUR DE 10 %

**TAPIS ORIENTAUX KHAN**

5814, av. du Parc (angle Bernard), Montréal • Tél. : (514) 272-4778

**ENCAN PUBLIC**

PLUS DE 100 ARTICLES ACQUIS PAR L'ENTREMISE DE

**TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADA**

BIJOUX ET MONTRES NON RÉCLAMÉS, ABANDONNÉS SANS RÉSERVES PAS D'OFFRE MINIMUM

**AUTRES CONSIGNATEURS**

PLUS DE 100 ARTICLES, DE NOUVEAUX BIJOUX DE GRANDE VALEUR, VENDUS À L'UNITÉ AU PLUS OFFRANT

MONTRE POUR HOMMES 18CT PATEK PHILIPPE "TRIPLE CALENDAR MOONPHASE"

PLUSIEURS BAGUES À DIAMANTS DE 1 À 3 CARATS, PERLES, RUBIS, BOUCLES D'OREILLES, BRACELETS, ÉMERAUDES, SAPHIRS, DIAMANTS, COLLIERES. PLUSIEURS MONTRES ROLEX, CARTIER, PATEK PHILIPPE.

**ALLEZ À LA SALLE FEDERAL AUCTION A L'HÔTEL OMNI, 1050 RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL**

**LE DIMANCHE 22 FÉVRIER 2004, À 14H PRÉCISES.**

**INSPECTION PUBLIQUE ET INSCRIPTION À COMPTER DE 13H.**

Quelques réservations, additions et/ou suppressions peuvent s'appliquer. Les adjudicataires devront payer des frais de manutention de 15% plus TPS et TVQ. Paiement: comptant, cartes de crédit, Interac et chèques certifiés. Les articles peuvent ne pas être exactement comme montrés. Renseignements: (905) 458-9509. Federal Auction Service est la seule compagnie privée d'enchères au Canada, ISO 9001:2000. Chaque article est garanti authentique. Toutes les montres ont une garantie standard d'un an. Federal Auction Service n'est pas un organisme gouvernemental. © 2004 FAS

**www.federalauctionservice.com**

**TOUT CE QU'IL FAUT POUR SORTIR DU LT LE SAMEDI 21 FÉVRIER**

**Vente de fin de saison jusqu'à 50% de réduction**

VÊTEMENTS D'HIVER • PRÊT-À-PORTER • CAMPING CHAUSSURES • SKI DE FOND • PLANCHE À NEIGE\*

\*BOUTIQUE DE MONTRÉAL SEULEMENT

MONTRÉAL 5190, BOUL. SAINT-LAURENT (514) 271-0773

TROIS-RIVIÈRES 1400, BOUL. DES RÉCOLLETS (819) 373-2915

SHAWINIGAN 363, 5<sup>e</sup> RUE (819) 537-1142

**DU SAMEDI 21 FÉVRIER AU DIMANCHE 29 FÉVRIER**

Causons Vente

Pour faire place à la collection 2004, Patrimoine vous offre des réductions allant jusqu'à 40% sur ses fauteuils, causeuses et canapés en inventaire.

MAISON DE MEUBLES

**Patrimoine**

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle) Laval (Qc) H7T 2P7 450.687.6867

jusqu'à 40% de réduction

Venez vite profiter de cette chance. Jusqu'à épuisement des stocks.

LA VIE FORMAT MAGAZINE

**ACTUEL magazine**

Tous les vendredis dans LA PRESSE

## ÉDITORIAUX

## Clarifier la mission de la Caisse



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

Il y aura bientôt un an, la Caisse de dépôt et placement du Québec déposait son rapport sur la gouvernance dans lequel elle demandait au gouvernement de clarifier son mandat. En effet, depuis sa création en 1965 par Jean Lesage, un certain flou règne quant à la mission de cette institution financière. Le gouvernement libéral de l'époque avait confié à la Caisse la gestion des fonds provenant de la Régie des rentes avec comme mission de les faire fructifier, tout

**La recherche du rendement et le développement économique du Québec sont loin de s'exclure l'un de l'autre.**

en précisant que cette institution devait aussi être envisagée comme un instrument de croissance, un levier économique puissant.

Cette semaine, alors qu'il présentait les résultats de l'exercice 2003 de l'institution qu'il dirige, Henri-Paul Rousseau a réitéré sa requête de faire de la recherche du rendement la mission première de la Caisse et d'enchâsser ce mandat dans sa loi constitutive.

Nous avons appuyé cette demande de clarification de la mission de la Caisse dès le début, car elle établit des balises précises qui serviront de guide lorsqu'il s'agira de décider du bien fondé d'un investissement. Sans ces balises, les risques de dérives sont devenus trop grands. L'histoire récente nous en a servi un exemple à la fois doulou-

reux et éclatant. C'est au nom du développement économique que la Caisse a investi en pure perte 30 millions de dollars dans Montréal Mode. Des arguments du même ordre ont été invoqués pour justifier l'investissement de quelque 3 milliards de dollars de la Caisse dans Quebecor Media. Ces dérapages et bien d'autres dépenses somptuaires effectuées sous l'administration Scraire auraient certainement été plus difficiles à légitimer, si le mandat de la Caisse avait été formellement défini.

Par ailleurs, à notre avis, la recherche du rendement et le développement économique du Québec sont loin de s'exclure l'un de l'autre. En effet, comme tout gestionnaire a tendance à investir davantage dans les marchés qu'il connaît le mieux, il est évident que la Caisse, de par sa localisation, aura un préjugé favorable pour les entreprises du Québec. En ayant le rendement comme objectif, elle mettra sur les entreprises de chez nous qui lui apparaîtront les plus prometteuses. Le résultat sera non seulement sain pour le bilan de la Caisse, mais aussi pour le développement du Québec. On n'a pas avantage à investir des fonds dans des

entreprises dont on doute de la rentabilité à long terme.

Enfin, on a parfois tendance à l'oublier, mais la Caisse, de par son existence même, contribue au développement économique du Québec. Cette institution qui gère environ 140 milliards de dollars d'actifs génère des retombées importantes pour toute la communauté financière de Montréal.

En terminant, faire de la recherche du rendement la mission première de la Caisse et l'enchâsser dans sa loi constitutive ne mettra pas un terme aux discussions que suscitera certainement la pertinence d'un investissement touchant une corde sensible de notre développement. Cette clarification aura au moins l'avantage de définir la base sur laquelle ces discussions devraient se tenir.

## Le train iranien



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

Dans la nuit de mercredi à jeudi, 48 wagons de train bourrés de soufre et d'essence se sont mystérieusement détachés de leur locomotive dans le nord de l'Iran. Le train a dévalé des kilomètres avant de se renverser, tuant 295 personnes dans une gigantesque explosion.

Ce train, rempli de matières explosives qui fonce à vive allure dans la nuit, fait penser aux jeunes iraniens épris de liberté qui en ont jusque-là de la dictature religieuse, de la séparation hystérique des sexes, du port obligatoire du voile islamique et de l'interminable liste d'interdits qui leur empoisonne la vie.

Pour les mollahs conservateurs qui s'accrochent au pouvoir, les jeunes constituent une véritable bombe à retardement. Éduqués, ouverts sur le monde, branchés sur

**Pendant combien de temps les Iraniens devront-ils endurer la dictature des ayatollahs ?**

Internet, ces bébés de la révolution islamique forment 60 % de la population. Ils éprouvent un immense ras-le-bol devant les échecs répétés des réformateurs qui, depuis 1997, se cassent les dents sur la faction conservatrice, les durs du régime incarnés par le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei.

Les conservateurs le savent. Sentant la soupe chaude, ils ont truqué les élections législatives qui se déroulent aujourd'hui. Ils ont tripoté les règles afin d'éliminer 2300 des 8000 candidats qui, oh ! coïncidence, sont tous des réformateurs.

C'est le puissant Conseil des gardiens de la révolution qui a rayé de la liste les 2300 candidats réformateurs. Dans le lot des exclus : 80 députés, ce qui est un comble.

Comment peut-on être député pendant des années puis se faire excommunier à la veille des élections par un Conseil non élu sous prétexte de comportements islamiques incorrects ?

L'astuce est grossière. Pourtant, peu de pays occidentaux se sont étouffés d'indignation. Il y a eu, tout au plus, quelques protestations d'usage.

Ce hold-up électoral a semé la pagaille dans le camp des réformateurs. Leur principal porte-parole, le président Khatami, qui a soulevé une immense vague d'espoir lorsqu'il a été élu en 1997, s'est fait piéger par les conservateurs. Même si la grande majorité des réformateurs boycotte les élections, Khatami, lui, a demandé au peuple d'aller voter.

Il a, du même coup, perdu le peu de crédibilité qui lui restait. Les Iraniens ne croient plus en lui. Ils le perçoivent comme un faible, un mou qui s'est écrasé devant la toute-puissance des conservateurs et qui n'a rien changé — ou si peu — même s'il détient la majorité au Parlement.

Désabusés, condamnés à vivre sous une dictature qui durcit le ton, les Iraniens préféreront ne pas voter. Selon les observateurs, à peine 10 % à 20 % des électeurs se présenteront aux urnes aujourd'hui, un taux d'abstention phénoménal qui sera perçu comme une giflette retentissante donnée aux conservateurs.

Mais sous cette apparente indifférence, la société bouillonne et risque de se radicaliser. Si le régime des mollahs est incapable de se réformer, les Iraniens risquent de lui tourner définitivement le dos. Mais sur qui jeter son dévolu ? L'opposition est divisée, les réformateurs démoralisés. Le fils du Shah tisse son réseau dans la diaspora mais ses supporters se font rares à l'intérieur du pays.

Les conservateurs contrôleront probablement le Parlement à l'issue des élections d'aujourd'hui mais ils n'auront pas l'appui de la population. La rue finira par se révolter, mais quand ? Pendant combien de temps les Iraniens devront-ils endurer la dictature des ayatollahs ? Pendant combien de temps le train roulera-t-il dans la nuit avant d'exploser ?

PENDANT CE TEMPS-LÀ...  
 MICHELINE CHAREST ET RONALD WEINBERG SONT  
 SATISFAITS DE LA VENTE DE CINAR



serge.chappleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

## OPINION

Radiomédia:  
Astral doit rester

L'avenir de la radio AM de langue française au Québec n'a jamais paru aussi sombre

**Le texte qui suit est cosigné par les employés de CKAC et de plusieurs autres stations Radiomédia, notamment CJRC, CHLT et CHLN.**

À la suite des échecs répétés pour la vente de CKAC et des cinq autres stations du réseau Radiomédia, nous invitons Astral Média à jouer pleinement son rôle de bon citoyen corporatif et à tout mettre en oeuvre pour assurer la survie et la relance de la radio AM de langue française au Québec.

Il y a péril en la demeure. Dans le contexte actuel, CKAC et les autres stations du réseau Radiomédia doivent demeurer propriété d'Astral Média. (...)

Poursuivre le processus de vente amorcé depuis près de deux ans risque à cette étape-ci de compromettre irrémédiablement tout plan de relance de la radio AM de langue française au Québec.

L'opération de mise en vente s'est avérée infructueuse pour ne pas dire catastrophique et a fragilisé encore davantage les six stations du réseau. Il faut bien se rendre à l'évidence : jusqu'à présent, Astral a été incapable de mener à bien la mission de dénicher

**Avec sa détermination, l'expertise radiophonique acquise depuis 1999 et des profits nets anticipés de 80 millions de dollars pour 2003-2004, Astral est le joueur tout désigné.**

un investisseur, ayant à la fois la capacité financière et la détermination réelle de relancer la radio d'information au Québec.

La première offre d'achat, celle de TVA-Quebecor-Radio-Nord, a essuyé un refus sans équivoque du CRTC parce qu'elle ne constituait pas un véritable plan de relance de la radio AM et soulevait de sérieuses préoccupations au niveau de la concentration de la propriété et de la propriété croisée des médias.

Vint ensuite l'offre de l'éditeur et homme d'affaire Gaëtan Morin. Au niveau des intentions, le projet de relance s'avérait fort intéressant mais fragile du point de vue financier. Vendredi dernier, à deux jours seulement des audiences du

CRTC, M. Morin, qui n'avait jamais pris la peine de rencontrer les employés du réseau, a décidé de retirer sa proposition. Comme nous le craignons, l'acheteur semble t-il n'avait pas la capacité financière ou la volonté financière nécessaire de mettre en oeuvre son ambitieux projet de relance.

La solution de rechange qui serait maintenant envisagée par Astral nous semble encore plus inquiétante. Radiomédia pourrait être vendu à un petit joueur dans le monde des médias, dont l'intention est de revendre localement chacune des stations du réseau. Un projet qui équivaldrait ni plus ni moins à l'arrêt de mort du seul réseau privé d'information au Québec.

Dans les années 90, la double propriété de Radiomédia n'a pas fonctionné. Peut-on alors imaginer un réseau détenu en propriétés multiples ?

**Revenir à la case départ**

Il faut donc revenir à la case départ. Il est clair qu'en avril 2002, le CRTC avait vu juste en approuvant le projet de relance du AM et l'acquisition du réseau Radiomédia par Astral. Il s'agis-

se du Bureau de la concurrence a créé un problème encore plus gros. (...)

Comme jamais depuis la fusion de CKAC et CJMS en 1994, la direction, les employés et les artisans de la radio sont confrontés dans les opérations quotidiennes à une situation d'incertitude causant flottement et indécision. Placé sous la responsabilité d'un fiduciaire depuis 2002, le réseau Radiomédia se retrouve bien malgré lui dans une situation paralysante. Les projets de restructuration et de mise en marché de la programmation sont une fois de plus mis sur la glace alors que la concurrence elle, se fait de plus en plus vive avec notamment l'arrivée d'une station à contenu information sur la bande FM à Montréal.

Les incidences négatives sur la motivation et la sécurité psychologique de l'ensemble du personnel sont d'ailleurs palpables.

À preuve, les nombreux départs survenus au cours des derniers mois au sein du personnel dont le départ surprise de l'animateur vedette Paul Arcand (prévu à l'automne prochain). Bien que prévisible le départ de l'autre animateur vedette Jean Lapierre s'ajoute néanmoins à l'effet cascade dont on ne sait où il s'arrêtera.

L'avenir de la radio AM de langue française au Québec n'a jamais paru aussi sombre. Astral ne peut se contenter de passer le flambeau à un acheteur dont le seul mérite est d'avancer les fonds nécessaires à l'achat des stations. De l'aveu même du CRTC, la radio AM nécessite des investissements considérables tant pour l'ajout de ressources humaines, en particulier dans les salles des nouvelles, que pour la modernisation des équipements.

Avec sa détermination, l'expertise radiophonique acquise depuis 1999 et des profits nets anticipés de 80 millions de dollars pour 2003-2004, Astral est le joueur tout désigné. Astral, le CRTC et le Bureau de la concurrence ne peuvent se défilier devant leurs responsabilités respectives. Nous attendons d'eux qu'ils agissent sur-le-champ.

# Une ouverture béante

## La loi et les règlements canadiens doivent être rapidement modifiés en ce qui a trait à la fiscalité des sociétés enregistrées à la Barbade

ANDRÉ LAREAU



L'auteur est professeur à la faculté de droit de l'Université Laval.

Ce n'est un secret pour personne que Paul Martin a été « propriétaire », dans un passé pas si lointain, d'une entreprise dans le domaine du transport maritime. Les avantages fiscaux dont auraient profité les diverses sociétés en cause sont complexes, compte tenu de la juxtaposition des législations fiscales du Canada et de la Barbade.

La Loi de l'impôt sur le revenu du Canada prévoit qu'un contribuable résident du Canada doit payer de l'impôt au Canada sur son revenu de source mondiale. Une société sera résidente du Canada si elle est constituée au Canada après le 26 avril 1965 ou, lorsqu'elle a été constituée en vertu des lois d'un autre pays, par exemple la Barbade, si son centre de contrôle est au Canada.

Par ailleurs, une société (société mère) n'a pas à inclure à son revenu le revenu gagné par une société dont elle est actionnaire (société filiale). Les profits de cette filiale versés à la société mère par voie de dividendes feront parfois l'objet d'un traitement fiscal préférentiel. L'idée sous-jacente à la création d'une société dans un paradis fiscal est de réaliser des profits en minimisant l'impôt payable dans ce pays et de verser les surplus à la société mère canadienne par voie de dividendes non imposés au Canada.

### Société mère

Bromart Holdings Inc. est la société mère qui chapeaute les entreprises de transport dans lesquelles Paul Martin a été impliqué. Elle est enregistrée en Ontario; nous ignorons l'identité de ses actionnaires. Cette société est actionnaire de Groupe CSL inc., une société ayant son siège social à Montréal et qui a été constituée selon les lois canadiennes en 1981.

Groupe CSL inc. est actionnaire d'au moins deux sociétés, soit la société maritime CSL inc. (CSL) dont le siège est aussi à Montréal et qui a été constituée en vertu des lois canadiennes en 1975 et CSL International Inc., dont le siège social est aux États-Unis, à Beverly, Massachusetts. Selon un rapport déposé par la société en 2002 et disponible sur le site <http://corp.sec.state.ma.us/corp/corpsearch/CorpSearchInput.asp> (inscrire CSL International dans le premier espace),

### Les avantages fiscaux dont auraient profité les diverses sociétés reliées à Canada Steamship Lines sont complexes, compte tenu de la juxtaposition des législations fiscales du Canada et de la Barbade.

CSL International Inc. a été constituée selon les lois de la Barbade. Elle compte quatre dirigeants, dont deux employés de CSL International Inc. au Massachusetts, soit Roger M. Jones, président et Edward H. Deroche, vice-président; tous deux sont en poste depuis le 12 janvier 1996. Les autres sont Gillian M. H. Clarke, avocat de la Barbade de la firme Clarke & Company, (Clarke Gittens & Farmer) spécialisée dans la mise sur pied de sociétés appelées « International business companies » et Irène Beaucage de la Canada Steamship Lines de Montréal.

Ce document précise aussi que, depuis le 12 janvier 1996, deux des trois administrateurs sont des résidents de la Barbade, soit Alfred Clarke, un avocat de la firme Clarke Gittens & Farmer et Peter McG Patterson, de la firme comptable P. M. Ross & Co. Le troisième est Roger M. Jones, employé de CSL International Inc. au Massachusetts.

### La fiscalité applicable

Puisque CSL et Groupe CSL inc. résident au



Un navire de la Canada Steamship Lines à quai dans le Vieux-Port de Montréal.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Canada, leurs profits résultant de toutes leurs entreprises sont soumis à l'impôt canadien. Les dividendes qu'elles perçoivent sont soumis à d'autres règles que nous verrons plus loin.

La fiscalité applicable à la troisième société, CSL International Inc, est plus délicate. Il s'agit d'une société constituée à la Barbade et soumise aux lois de ce pays mais dont le siège social est aux États-Unis. N'étant pas constituée aux États-Unis, elle n'est redevable d'aucun impôt américain sur les profits générés à l'extérieur du territoire américain. Pour quel motif a-t-elle choisi d'installer son siège aux États-Unis? Qui dirige réellement les destinées de CSL International Inc.? Si les décisions importantes de la société se prennent à la Barbade, elle sera, aux fins de la fiscalité canadienne, résidente de la Barbade, ce qui ouvrira la porte à des privilèges fiscaux décrits plus loin qui lui seront par contre niés s'il est démontré que le centre de contrôle est au Massachusetts. Dans les faits, cette société compte deux administrateurs qui résident à la Barbade et qui oeuvrent dans les cabinets d'avocats et de comptables.

Prendent-ils réellement les décisions importantes de cette société?

Nous ignorons en vertu de quelle loi de la Barbade CSL International Inc. a été constituée; toutefois, les utilisateurs de la Barbade utilisent souvent les sociétés dites International Business Companies (IBC) constituées en vertu de la Barbados International Business Companies Act puisque l'impôt payable est alors plafonné aux taux de 2,5%. Posons l'hypothèse que CSL International Inc. soit une IBC. Quel serait alors le régime fiscal applicable au versement des profits par voie de dividendes à sa société mère Groupe CSL inc.? Est-il possible que ces profits puissent revenir au Canada dans le Groupe CSL inc. sans que le Canada ne perçoive un impôt sur cette somme, alors que s'ils étaient réalisés directement par la société canadienne dans le cadre de ses activités internationales, ils seraient soumis notamment au taux fédéral-qubécois en 2004 de 31,02%?

Selon la législation canadienne, les dividendes reçus par une société canadienne

d'une société étrangère ne sont pas toujours soumis à l'impôt canadien. Avant la modification législative importante de 1996, de tels dividendes pouvaient être exonérés d'impôt si le centre de contrôle de cette société étrangère était situé dans un pays énuméré à la liste se trouvant au règlement 5907 (11) de l'impôt sur le revenu, ce qui visait même certains paradis fiscaux, tel le Liberia.

### Situation dénoncée

Le rapport du vérificateur général du Canada de 1992 a dénoncé cette situation et les règles fiscales canadiennes ont été modifiées à compter de 1996 afin de prévoir que ce privilège serait réservé aux sociétés dont les décisions importantes sont prises dans un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada et qui résident dans ce pays au sens de la convention fiscale. On venait ainsi de nier le privilège à plusieurs paradis fiscaux, dont le Liberia.

Qu'en est-il de la Barbade? Avant la réforme de 1996, les dividendes versés à une société canadienne en provenance de ce pays étaient exempts d'impôt canadien compte tenu de l'existence d'une convention fiscale conclue avec le Canada en 1982, lorsque les décisions majeures étaient prises à la Barbade. La modification de 1996 avait pour objectif de limiter l'exonération aux dividendes en provenance de pays visés par une convention. Puisqu'une telle convention existe avec la Barbade, on pourrait croire que cette modification de 1996 n'a rien changé à l'égard des dividendes payés par CSL International Inc à Groupe CSL inc. et que l'exonération canadienne est maintenue. En revanche, l'article XXX de cette convention exclut spécifiquement les IBC de son « application de sorte qu'il serait illogique d'accorder des privilèges fiscaux à une société dont le pays de résidence, même s'il est signataire d'une convention fiscale, ne charge pratiquement aucun impôt alors qu'on vient de refuser ce traitement préférentiel au Liberia! Malheureusement, les principes fiscaux ne sont pas toujours dictés par logique!

En effet, lors de la modification du règlement de 1996, on a amendé le règlement 5907(11.2) afin de prévoir que lorsque les décisions importantes de la société étrangère se prennent dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention avant 1995, par exemple la Barbade, elle pourra verser des dividendes à sa société mère canadienne libre de tout impôt canadien même si cette société est une IBC exclue de la convention.

Est-ce un hasard que la plupart des dirigeants et officiers de CSL International Inc. soient en poste depuis le 12 janvier 1996?

Seuls quelques paradis fiscaux, dont la Barbade et Chypre, peuvent profiter de ce traitement préférentiel alors que la plupart des autres « paradis fiscaux » sont exclus même si leur taux d'imposition pourrait être supérieur à celui de la Barbade? Quels sont ces « intérêts supérieurs » qui justifiaient cette entorse?

Ainsi, si CSL International Inc est une IBC dont le centre de contrôle est réellement à la Barbade, elle paiera un taux d'impôt de 2,5% à la Barbade et sera autorisée à verser tous ses profits après impôts au Groupe CSL inc. sans que l'impôt canadien ou québécois ne soit applicable à ces dividendes. Est-ce légal? Certes. Est-ce moralement acceptable? Nous laissons à chacun le soin de conclure. Quant à nous, nous approuvons totalement un commentaire d'un éminent fiscaliste qui, dans un article publié en 2002 dans la *Revue fiscale canadienne*, écrivait: « ... le règlement 5907(11.2)c) offre une preuve convaincante du manque flagrant d'intégrité des règles portant sur les sociétés étrangères affiliées. »

Si les décisions importantes de CSL International Inc. émanent plutôt des États-Unis, les dividendes payés à Groupe CSL inc. ne sont pas exonérés d'impôt au Canada. On comprendra que l'inclusion de ces dividendes au revenu de Groupe CSL inc. constitue alors une exigence de la loi.

À titre d'informations, Statistique Canada indique que la valeur des investissements directs effectués par des Canadiens à la Barbade est passée de 628 millions de dollars en 1988 à 23,3 milliards de dollars en 2001, soit une augmentation de plus de 3600 p. 100. Dans son rapport de 2002, la vérificatrice générale indique qu'« en 2000, les sociétés canadiennes ont reçu de leurs sociétés affiliées établies à la Barbade 1,5 milliard de dollars en dividendes pratiquement exonérés d'impôt (comparativement à 400 millions de dollars en 1990) ».

À la lumière de ce qui précède, la loi et les règlements canadiens doivent être rapidement modifiés afin que cette ouverture béante soit corrigée. Le ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, doit agir dans le cadre de son prochain budget de sorte que ces dividendes seraient imposables au Québec lorsqu'ils sont reçus d'une IBC de la Barbade par une société résidente du Québec. Ces sociétés nous feront-elles le coup de la Sun Life afin d'éviter l'impôt du Québec?

## LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : [forum@lapresse.ca](mailto:forum@lapresse.ca)

### Magouille et camouflage

On voit bien là le monde de la politique : de la magouille et du camouflage. La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a fait son *show*, elle a brisé un parti politique. Maintenant que le mal est fait, elle décide de devenir muette pour ne pas servir, semblable-t-il, d'intermédiaire. Ben voyons ! Tant qu'à foutre le bordel, qu'elle le fasse jusqu'au bout. L'ancien premier ministre Jean Chrétien peut bien se bionder, il connaît ça lui le monde pourri de la politique. Je ne suis pas fédéraliste ni libéral, mais là ça sent le sabotage à plein nez. Un coup d'État de l'intérieur, une vraie république de bananes.

Daniel Pilon

### Noyer le poisson ?

En ne dévoilant pas les noms, la vérificatrice générale donne l'apparence de vouloir participer à une opération permettant de noyer le poisson.

André Roberge

### Le jeu des cachettes commence

La vérificatrice générale ne considère pas quelle devrait dévoiler les noms des individus mêlés au scandale des commandites. Elle joue à l'autruche. Veut-on protéger des fraudeurs? Ce sujet est public maintenant et toute l'information doit être étalée au grand jour. Celui

qui paye pour toute cette merde, c'est le public et il a le droit de savoir toute la vérité. Pas la supposée vérité qui nous sera arrangée par le gouvernement. Les sondages montrent clairement que le public ne fait pas confiance aux dirigeants en place dans ce dossier. Il est clair que la magouille continue. Paul Martin va nous emberlificoter par de beaux discours et de belles envolées oratoires. Un jeu de cache-cache va maintenant commencer, alors que le maquillage de l'affaire est déjà en cours. On va nous sortir qu'il faut protéger l'intégrité des innocents. On va épargner les amis, on va planifier la charge des responsabilités, on va étirer la sauce, au point de la rendre transparente, inodore, incolore. Il ne doit pas y avoir de demi-

vérité. Il faut que Martin démissionne, c'est seulement à ce moment là que la population va le croire.

Jocelyn Lévesque

### Un pays dépaycé

Croyez-vous que nos dirigeants soient occupés à gouverner ou à colmater les brèches provoquées par le scandale des commandites et autres? Les médias sortent le vocabulaire de l'artillerie lourde et disent des partis de l'opposition qu'ils tirent à boulets rouges sur les « Rouges ». M. Martin ne sait plus où donner de la tête. Il tance. Il s'offre en pâture. Il va ça et là en quête de toutes les tribunes qui veulent

bien lui permettre de se blanchir. Impatient et épressé, il escamote les mots. Il martyrise le français. À l'intérieur du parti, certaines souris ont esquissé un pas de danse. Certaines ont déjà été mises à l'écart comme Stephen Hogue tandis que John Bryden s'est esquivé. M. Chrétien se terre quelque part dans un bunker anti-soupçon. M. Jean Lapierre claironne un « medley » de ballades anciennes et l'hymne à la brebis égarée retrouvée. Un autre « roteux » extraterrestre, Joe Comuzzi, affirme que c'est par le Québec que le scandale arrive. L'Auberge Grand-Mère qui brûle. Quel est le rapport? Aucun! Mais pendant qu'on fait du lavage.

Yves Deslauriers  
Prévost

## ACTUALITÉS

## Goodale a d'autres solutions

PRESSE CANADIENNE

GATINEAU — Les pourparlers ont déjà débuté entre Ottawa et les provinces pour le transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités, formellement promis dans le discours du Trône, au début du mois.

Et si ces négociations devaient se terminer en cul-de-sac, le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, a déclaré être prêt à envisager d'autres moyens d'accroître les revenus des villes, à l'issue d'une rencontre avec les maires des grandes villes canadiennes, à Gatineau.

À la question d'une journaliste qui lui demandait s'il pourrait alors se tourner vers un partage des recettes de la TPS avec les villes, M. Goodale n'a pas fermé la porte. « Nous traverserons ce pont lorsque nous y arriverons, a-t-il lancé. »

Le transfert aux villes d'une partie des recettes de la taxe sur l'essence — ou même de la TPS — pose des problèmes constitutionnels.



PHOTO REUTERS ©

Des passants, il y en avait bien peu dans les rues d'Halifax hier.

## Halifax ville fantôme

PASCALE BRETON

HALIFAX — Avec une intensité rarement vue, le blizzard qui a déferlé hier sur la Nouvelle-Écosse a transformé la capitale en ville fantôme.

Tôt hier matin, quelques autobus et taxis circulaient encore, mais ils n'ont pas tardé à rentrer au bercail, vaincus par les routes impraticables, les autoroutes fermées, la visibilité nulle et les vents de 100 km/h qui ont formé des congères au milieu de la chaussée.

Dès 8 h 30, le gouvernement de John Hamm a décrété l'état d'urgence dans toute la province, ce qui ne s'était jamais fait. Échaudés par l'ouragan Juan qui a frappé les côtes en septembre dernier causant de lourds dommages, les habitants d'Halifax avaient paré au pire dès mercredi, faisant leurs provisions.

« Ça sent la neige », avait déclaré un chauffeur de taxi, prévenant que la tempête ne serait pas habituelle. De fait, avec les 70 centimètres de neige qui sont tombés en moins de 24 heures, c'est en effet une tempête comme la Nouvelle-Écosse n'en a pas connue depuis plusieurs années.

Dans les rues enneigées, il n'y avait plus aucune voiture hier après-midi, sinon quelques braves

en véhicules utilitaires sport et les ambulances, voitures de police et autres véhicules d'urgence.

Même pour eux, la situation était loin d'être rose. Il fallait voir ce policier armé d'une pelle, tentant de dégager sa camionnette embourbée à une intersection. Malgré l'aide d'un passant, il a dû s'avouer vaincu.

Des passants, il y en avait bien peu dans les rues. D'ailleurs, autant la télévision que la radio ne cessaient de marteler le message : restez à la maison. Les vols ont été annulés, les écoles et la plupart des commerces fermés. Tout comme les édifices gouvernementaux, qui le seront encore aujourd'hui.

« Je n'avais pas vraiment de raison de sortir, j'aurais même dû rester à la maison, mais je voulais voir. C'est tout simplement incroyable », a raconté Jim Chudleigh, un résident d'Halifax rencontré au hasard de la tempête.

La tuque enfoncée jusqu'aux oreilles, le foulard sur les joues, il avançait tant bien que mal, de la neige aux genoux et le visage fouetté par le vent cinglant.

Le calme devrait revenir aujourd'hui sur la Nouvelle-Écosse, mais il faudra plusieurs heures avant que la situation ne revienne complètement à la normale.

Plans de location et de financement de Toyota Services Financiers. Approbation du crédit requise. \*La location est basée sur une location-bail de 48 mois et un taux de location de 5,9 % pour un Highlander 4RM V6 2004 (modèle HP21AP-A avec transmission automatique) et acompte de 5 279 \$. Premier paiement exigé au moment de la livraison. Dépôt de garantie de 500 \$. Coût total de la location de 25 871 \$ et prix de l'option d'achat de 18 081 \$ basés sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction du prix Accès de 36 717 \$. Le prix Accès indiqué dans cette annonce est en vigueur en février 2004 et a été établi par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants du marché de Montréal. La location comprend un maximum de 1 260 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, enregistrement, assurance et taxes applicables en sus. \*\*Exemple de financement : 20 000 \$ à 3,9 % par an équivaut à 589,60 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 1 225,60 \$ pour un total de 21 225,60 \$. † Le PDSF et les mensualités sont plus élevés pour les Highlander équipés d'options telles que roues en alliage de 17 po et banquette de 3<sup>e</sup> rangée. Offres valables sur tous les Highlander 4RM V6 2004 (modèle HP21AP-A) loués ou financés avant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Certaines conditions s'appliquent. Un concessionnaire Toyota est libre d'établir ses propres prix de détail et ne subira aucune réclamation s'il choisit de vendre à un prix inférieur à ceux indiqués dans cette annonce. †† Banquette de 3<sup>e</sup> rangée offerte sur les Highlander 2004, modèles EP21AP-A, EP21AP-B et EP21AP-C. Voyez votre concessionnaire Accès Toyota participant ou composez le 1 888 TOYOTA-8 ou visitez accès.toyota.ca.

TOUS LES VÉHICULES COMPRENNENT  
L'assistance routière  
Un plein réservoir d'essence  
Des tapis protecteurs

Banquette de 3<sup>e</sup> rangée en option<sup>†</sup>

Transmission automatique 5 rapports



Moteur V6 de 230 ch



## Avez-vous lu ça ? C'est extra !

Découvrez le Highlander 2004. Avec un moteur V6 plus puissant de 230 ch et des roues en alliage de 17 po en option, il vous mènera rondement partout où vous irez. Vous voyagez nombreux ? Ajoutez-y une banquette de 3<sup>e</sup> rangée ! Et si vous optez pour le Highlander Limited, vous obtiendrez des équipements supplémentaires d'une valeur de plus de 3 500 \$, ça c'est extra ! Pour tous les détails, voyez dès aujourd'hui votre concessionnaire Toyota, consultez accès.toyota.ca ou composez le 1 888 TOYOTA-8.<sup>†</sup>

Location pour

429 \$\*

par mois  
pendant 48 moisou  
Financement à

3,9 %\*\*

jusqu'à 36 mois



320548A

320578

Highlander 2004

CAMION  
TOYOTA  
un coup de cœur sans fin